

RAPPORT ANNUEL 2023



PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Table des matières

I. Faits marquants 2023	3
II. Le territoire desservi	4
1. Une gestion multi-filières des déchets	4
a. Les obligations de l'intercommunalité	4
b. Les actions de l'intercommunalité	4
2. L'organisation générale	5
a. Périmètre d'exécution du service	5
b. Les moyens	5
c. Principaux équipements	5
d. Les prestataires de services et de fournitures	6
III. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	7
1. Le compostage individuel	7
2. Le compostage de proximité	7
3. Le lombricompostage	8
4. La Ressourcerie	8
5. La limitation des imprimés publicitaires	9
6. Prêt de matériel pour manifestations	9
IV. Comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux	10
1. Objectifs régionaux Auvergne Rhône-Alpes	10
2. Objectifs nationaux	10
3. Comparaison	10
V. Les indicateurs techniques	11
4. La collecte	11
a. Les différents types de collecte et moyens	11
b. Évolution des tonnages	12
c. Répartition des tonnages par service de collecte	12
d. Ratios de production par habitant	12
e. Part des déchets assimilés	13
5. Le traitement	13
a. Filières de valorisation et de traitement	13
b. L'intercommunalité, adhérente au SIVALOR	14
c. Évolution par filière de traitement	14
6. Résultats 2023 par service	16
a. Les déchèteries	16
b. Service « Allô encombrants »	19
c. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	20
d. Collecte sélective des emballages et papiers ménagers	21
e. Collecte des cartons DIB en porte-à-porte	23
f. Expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires	23
g. Fourniture et maintenance des bacs	24
h. Fourniture, pose et maintenance des conteneurs (semi-)enterrés	24
i. Collecte et gestion des incivilités	25
j. Plateformes de compostage du Pays de Gex	25
k. UVE de Valserhône	26
l. Décharges de Baraty, Pougny et Saint-Jean-de-Gonville	26
VI. Les indicateurs financiers	27
1. Vision globale des dépenses budgétaires 2023	27
a. Les dépenses de fonctionnement	27
b. Les dépenses d'investissement	28
c. Rémunération des marchés de prestation de service	28
d. Contribution versée au SIVALOR	28
2. Le mode de financement	28
a. Les recettes	28
b. Facturation de la redevance incitative	29
c. Ratios	29
3. Gestion de la redevance incitative	30
VII. La communication	30
VIII. Glossaire	33
IX. Annexes	34
Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire	35
Annexe 2 - Les services de collecte par commune	36
Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries	37
Annexe 4 - Planning des collectes	38



I. Faits marquants 2023

Évolutions du service apporté aux usagers

- Mise en œuvre effective des nouvelles consignes de tri des emballages plastiques (tous les emballages se trient) et regroupement avec le flux papier dans le but de simplifier le geste de tri. Après un début difficile, le nouveau prestataire a trouvé ses marques pour réaliser une collecte plus fluide et limiter les débordements des colonnes ;
- Expérimentation à partir de septembre de la collecte séparée des biodéchets alimentaires auprès de 1800 foyers en habitant dense, comme solution complémentaire de tri à la source : une implication des usagers mesurée sur les premiers mois (taux de participation plus faible que prévu) ;
- Accélération du déploiement du compostage de proximité avec la mise en place de sessions décentralisées de distribution/formation sur les communes (1170 foyers sensibilisés soit 53% par rapport à 2022) ;
- L'activation effective de l'envoi dématérialisé des factures de redevance incitative pour le 2^{ème} semestre
- Achèvement de la mise en œuvre du contrôle d'accès par badges à l'ensemble des déchèteries pour mieux connaître la fréquentation des sites et en limiter l'accès aux résidents Gessiens (fin 1^{er} semestre)

Évolution de l'organisation interne et optimisation des transports

- Renouvellement des marchés de prestation de services (collecte en déchèterie en juillet, maintenance, et lavage des conteneurs (semi)-enterrés d'ordures ménagères et de tri en mai), changement du titulaire du marché de fourniture des composteurs en bois
- Recherche d'optimisation des coûts de fonctionnement par la mise en place de la benne éco-mobilier sur la déchèterie de Versonnex (prise en charge par la filière REP), attribution d'un engin de compaction reconditionné sur la déchèterie de Péron en vue de diminuer le nombre de rotation des bennes.
- Renfort des effectifs du service pour la relation usagers et le déploiement du compostage de proximité (+ 2 agents)

Prévention pour la réduction des déchets

Le PLPDMA 2021-2026 approuvé en avril 2022 met en œuvre les actions de réduction des déchets et d'économie circulaire (cf §/III). Ses actions phares sont la mise en œuvre et le suivi du compostage de proximité (appel à projet AURABIODEC) et le emploi des objets de seconde main au travers de l'exploitation de la ressourcerie intercommunale d'Ornex dans sa deuxième année. Son activité permet de détourner des filières classiques de traitement des déchets, des objets de la vie courante pour leur donner une seconde vie. Les recettes de ventes en magasin ont été satisfaisantes même si les tonnages collectés restent inférieurs aux prévisions.

Les événements de sensibilisation sous des formats variés sont organisés tout au long de l'année par les agents de l'Agglo, du SIVALOR et par l'animatrice de la ressourcerie (282 animations au total en 2023).

Les projets

Les phases 1 et 2 de l'importante étude portant sur la Redevance incitative et l'optimisation des collectes, se sont déroulées tout au long de l'année et ont abouti à de nouvelles orientations décidées en Conseil communautaire. Le plan d'actions visant à réduire les incivilités sera mis en œuvre dès 2024. Les études environnementales se sont poursuivies pour les projets de la nouvelle déchèterie sur Divonne les bains et l'extension de la déchèterie de Péron, dont les terrains d'assise présentent des caractéristiques de zone humide. La recherche des mesures compensatoires va se poursuivre sur 2024. En parallèle, au regard de la difficulté d'implanter de nouveaux sites, un nouveau schéma de déploiement des déchèteries a été adopté fin 2023, qui vise au réaménagement du site de Versonnex dans le but de maintenir son exploitation sur le long terme.



II. Le territoire desservi

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex regroupe 27 communes (dont 3 situées dans la vallée de la Valserine) et compte 107 122 habitants¹ répartis sur près de 400 km².

Voir Annexe 1
Répartition des habitants sur le territoire

1. Une gestion multi-filières des déchets

a. Les obligations de l'intercommunalité

De par ses statuts, la Communauté d'agglomération est chargée de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Les différents services mis en œuvre permettent de collecter la totalité des catégories de déchets ménagers qu'une intercommunalité doit obligatoirement assumer. Les services sont également ouverts aux déchets assimilés et à une certaine partie des DIB-DAC, qui restent cependant de la responsabilité de leur producteur.

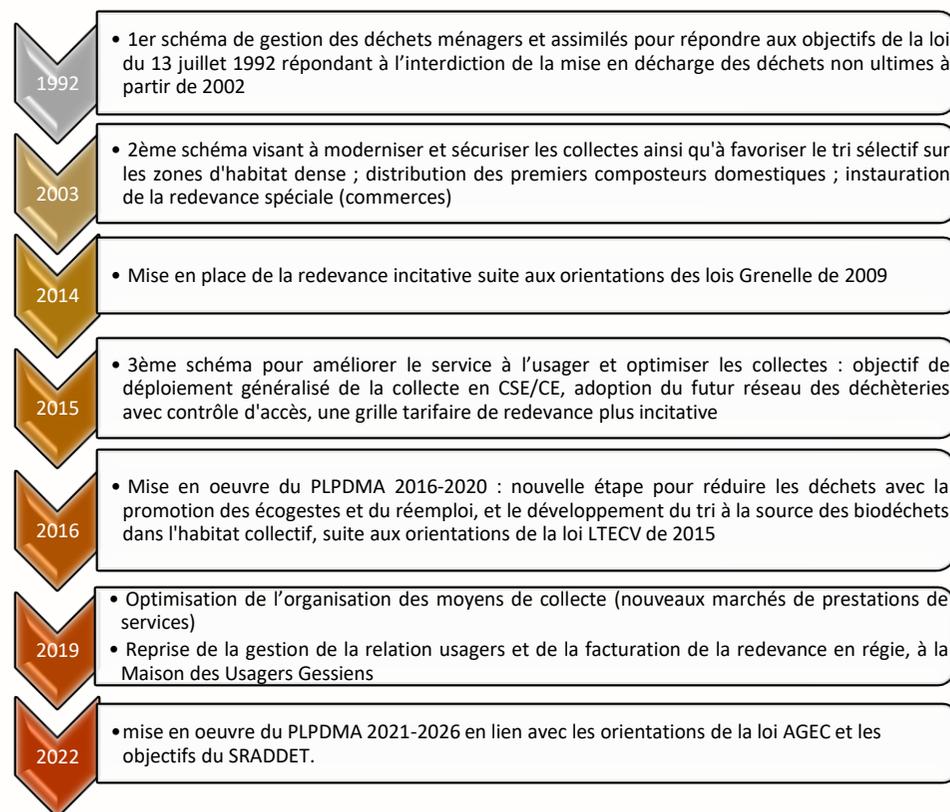
Les dispositions de l'article 2 de la loi du 15 juillet 1975 modifiée, qui définit le service d'élimination des déchets des ménages, circonscrivent le service public local aux déchets des ménages quelle que soit leur nature. La collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers constituent donc une obligation pour l'intercommunalité.

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets, déchets assimilés et déchets Industriels Banals (DIB-DAC), reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, services, établissements publics ...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ».

b. Les actions de l'intercommunalité

Depuis la mise en place des premières structures intercommunales (1992), les élus du Pays de Gex ont mené une politique environnementale de gestion des déchets résolument tournée vers le recyclage et la valorisation. Cette politique, initiée par le SIVU DE L'EST GESSIEN, a été poursuivie et développée par l'intercommunalité, pour qu'un déchet devienne le plus souvent possible un produit valorisable.

Ci-contre, l'historique des principales évolutions des schémas de collecte et de gestion :



¹ Source : population DGF 2023 de l'INSEE

2. L'organisation générale

a. Périmètre d'exécution du service

Les 107 122 habitants² (+1,1 %) ainsi que les 2203 artisans/commerçants et les administrations et communes du Pays de Gex bénéficient des différents services de collecte (voir V.1.a). Cependant, en raison du contexte géographique, touristique et de l'antériorité de certaines collectes spécifiques, 4 communes bénéficient de services spécifiques :

Mijoux et Lélex : la collecte des ordures ménagères est réalisée en conteneurs semi-enterrés avec des fréquences adaptées à la saison touristique. Le service de la déchèterie mobile de la Valserine est actif 8 mois de l'année selon une fréquence bimensuelle. La collecte de deux hameaux de la commune de Lajoux, limitrophes, est effectuée par la CAPG dans le cadre d'une convention passée avec le SICTOM du Haut-Jura.

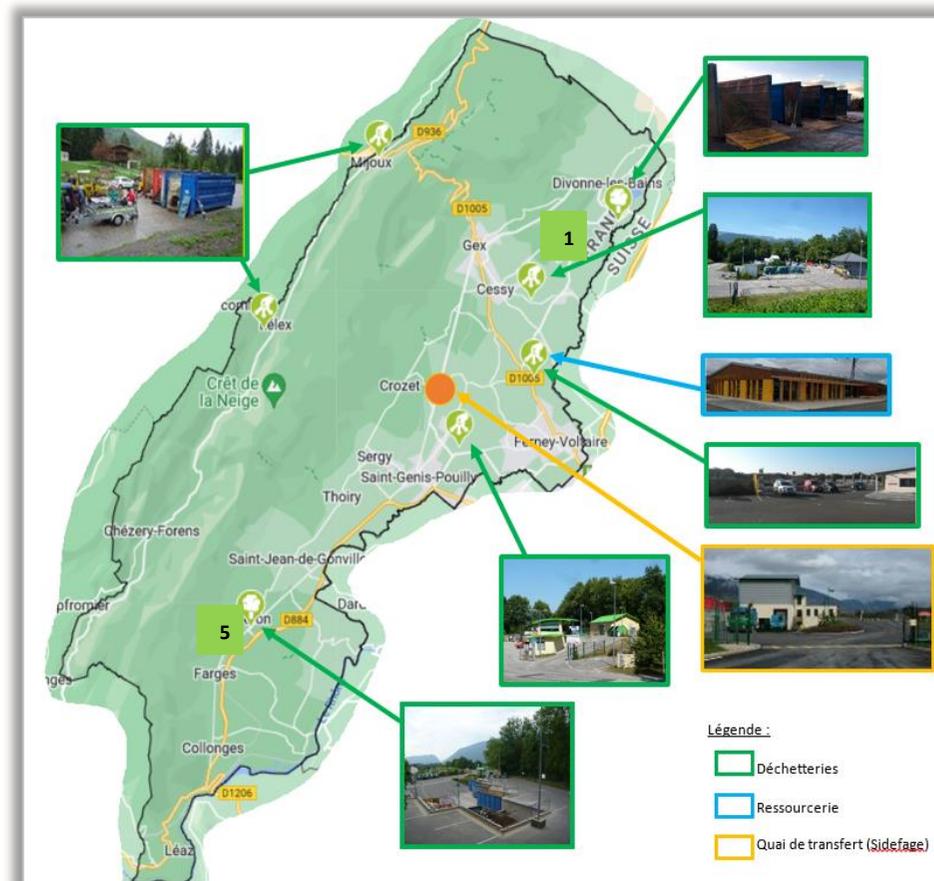
Léaz et Chézery-Forens : Par convention, les 1466 habitants de Léaz et Chézery-Forens ont accès aux déchèteries de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

b. Les moyens

Pour réaliser la collecte et le traitement des déchets, Pays de Gex agglo exécute les services en régie, fait appel à des prestataires privés ou délègue certaines compétences au SIVALOR ainsi qu'à des éco-organismes.

Pour assurer les services en régie et le suivi des prestataires, le service Gestion et Valorisation des Déchets de l'Agglo est composé de 38 agents répartis sur différents sites. La comptabilité et la communication sont assurées par les services situés au siège administratif de l'Agglo à Gex.

c. Principaux équipements



Plateformes de compostage :



5 - Plateforme compostage Baraty



1 - Plateforme compostage Versonnex

² Source : population DGF 2023 de l'INSEE

d. Les prestataires de services et de fournitures

Plusieurs marchés de prestations de services et de fournitures sont passés par l'Agglo du Pays de Gex pour les équipements, l'exécution des collectes ou de traitement demandant des moyens techniques spécifiques. La Ressourcerie est exploitée par un contrat de concession.

Nom	Prestations	Marchés en cours et montant sur la durée totale (€HT)
TRADIM (Paris, 75)	Solution logicielle d'hébergement de la base de données, de facturation de la redevance incitative et des droits de dépôts en déchèterie	Juillet 2018 / durée 5,5 ans +2 (201,2 k€)
SULO (St Priest-69)	Maintenance, entretien et lavage des conteneurs semi enterrés (de proximité)	Janvier 2019 / durée 3 ans +1 Avenant n°1 en avril 2019 + avenant n° 2 de prolongation en déc. 2022 (2,7 M€)
SUEZ CENTRE EST (Chambéry-73), (Agence de St Genis Pouilly 01)	- Collecte en porte-à-porte : OMR et assimilés, collecte sélective des immeubles, DIB-DAC cartons - Collecte en conteneurs semi-enterrés (de proximité)	Janvier 2019 / durée 4 ans+2 Avenant août 2021 : collecte dépôts irrégulier au pied des CSE Avenant mars 2023 : ECT & biodéchets (11,984 M€)
SUEZ CENTRE EST/NABAFFA (Agence de St Genis Pouilly, 01)	Évacuation des bennes déchets encombrants, déchets verts, gravats, bois, ferrailles...des déchèteries vers les filières recyclage/traitement (lot 2)	Mars 2019 / durée 3 ans+1 Avenant prolongation mars 2023 +4 mois (5,488 M€)
TRIADIS (Beaufort, 39)	Évacuation des DDM des déchèteries vers les filières spécifiques (lot1)	Mars 2019/ durée 3 ans+1 Avenant prolongation mars 2023 +4 mois (449 k€)
PACKMAT SYSTEM SAS (70)	Fourniture d'engins mobiles de compaction pour déchèteries	Mars 2020 / durée 4 ans Minimum 300 000 € (accord-cadre)

³ UVE = Unité de Valorisation Énergétique

MAUFREY (38)	Transport des encombrants vers l'UVE ³	Février 2021 / durée 1 an +1 (300 k€)
ALFA 3A (01)	Exploitation de la Ressourcerie intercommunale du Pays de Gex	Contrat de concession novembre 2021 /durée 8 ans (1,995 M€)
CORUS (Lyon, 69/Annecy, 74)	Éditique : impression et envoi des factures de redevance	Novembre 2021 / durée 1an et 2 mois + 3 ans (275 k€)
FABRIQUE DES GAVOTTES (Bois d'Amont, 39)	Fourniture des composteurs bois	Décembre 2022 / durée 4 ans (790k€) Cession de l'activité composteurs à Gardigame SAS en juin 2023
QUADRIA (St Jean d'Illac, 33)	Fourniture des bioeaux	Décembre 2022 / durée 4 ans (40k€)
SUEZ CENTRE EST/NABAFFA (Agence de St Genis Pouilly, 01)	Évacuation des bennes déchets encombrants, déchets verts, gravats, bois, ferrailles...des déchèteries vers les filières recyclage/traitement (lot 2)	Juillet 2023 / durée 3 ans+1 (8,329 M€)
TRIADIS (Beaufort, 39)	Évacuation des DDM des déchèteries vers les filières spécifiques (lot1)	Juillet 2023 / durée 3 ans+1 (610 k€)
SULO (St Priest-69)	Maintenance, entretien des conteneurs semi -enterrés (de proximité) - Lot 1	Juillet 2023 / durée 3 ans+1 (1,761 M€)
CHABLAIS SERVICE PROPRETE (74)	Lavage des conteneurs semi-enterrés (de proximité) - Lot 2	Juillet 2023 / durée 3 ans+1 (1,428 M€)

III. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permet d'orienter la politique publique du cycle des déchets vers l'économie circulaire et l'intégration de la prévention des déchets, en amont des étapes de collecte et de traitement des déchets.

Les actions énoncées dans le PLPDMA 2021-2026 de Pays de Gex agglo sont programmées pour être déployées progressivement tout au long des 5 années du programme. En 2023, grâce au contexte réglementaire favorable et à la sortie de la crise sanitaire, les actions s'intensifient dans le domaine des biodéchets, du réemploi et de la communication sur la prévention et le tri.

1. Le compostage individuel

Cette pratique permet de composter les biodéchets (déchets de cuisine d'origine végétale et déchets de jardin) afin que les premiers ne soient plus collectés avec les ordures ménagères et que les seconds ne soient plus transportés systématiquement en déchèterie.

Afin d'encourager cette pratique, l'intercommunalité met à disposition gratuitement un composteur aux foyers en faisant la demande ainsi qu'un guide du compostage. Elle remplace gratuitement les composteurs délivrés il y a plus de 10 ans. Depuis 2016, les usagers ont également la possibilité d'acheter un second composteur.

En 2023, la Fabrique des Gavottes à Bois d'Amont, titulaire du marché de fourniture des composteurs a cédé son activité à la société Gardigame située à Cormoranche-sur-Saône. Les composteurs sont en bois et répondent au label « Produit du Parc Naturel Régional du Haut-Jura » et à la norme NF Environnement.



Composteur individuel

Depuis le début de l'opération en 2003, **15 540 composteurs ont été distribués** (dont **1 045 en 2023** : 49 demandes d'achat et 237 demandes de remplacement car composteurs de plus de 10 ans). Quatre volumes sont disponibles pour répondre aux différents besoins des utilisateurs : 300, 400, 570 et 820 litres.

Plusieurs réunions d'information et stands sur le compostage ont été organisés dans les locaux de Pays de Gex agglo à Prévessin-Moëns ou lors d'événements dans les communes.

Selon l'ADEME, un composteur réduit en moyenne de 150 kg à 185 kg/hab./an les quantités de déchets à la charge de l'intercommunalité. Les composteurs distribués en 2023 ont permis d'éviter à minima 360 tonnes de déchets à traiter.



Communication : guides, réunions d'information et stands

2. Le compostage de proximité

L'intercommunalité a souhaité rendre possible ce geste de prévention des déchets aux usagers n'ayant pas de jardin individuel.

C'est pourquoi depuis 2012, l'Agglo (en partenariat avec le SIVALOR) accompagne les projets de compostage collectif.



Site de compostage collectif composé de 3 composteurs dont 1 renforcé



En fonction des besoins, un ou plusieurs composteurs sont installés sur un espace vert commun de la copropriété. Certains professionnels et administrations bénéficient également de ces équipements (écoles, hôtels, etc.).

Au démarrage, une réunion d'information est organisée sur la copropriété avec distribution d'un bioseau pour les volontaires (marché de fourniture accordé en 2022 à la société Quadria). Un suivi terrain est assuré régulièrement par le SIVALOR la première année.

En 2023, **20 nouveaux sites ont bénéficié de composteurs collectifs** et de cet accompagnement (13 immeubles et 7 établissements privés ou publics). Dans les immeubles, on estime le taux de participation des foyers entre 60% à 70%.

À ce jour, **175 sites** en ont ainsi été équipés.

Selon l'ADEME, la quantité de déchets de cuisine compostables (préparations et restes de repas) est estimé à environ 75 kg/hab. participant/an. En 2023, les nouveaux sites de compostage collectif ont permis d'éviter la production de 19 tonnes de déchets.

3. Le lombricompostage

Le lombricompostage est une alternative au compostage pour les usagers n'ayant pas la possibilité d'installer de composteur individuel ou collectif.

Depuis 2013, ce sont désormais **784 foyers** qui en sont équipés.

En 2023, **125 foyers** ont pu récupérer un lombricomposteur lors de l'une des **10 réunions** de distribution et d'information proposées.



Lombricomposteur et guide

Selon les estimations de l'ADEME, la mise en place des nouveaux lombricomposteurs en 2023 a permis d'éviter le traitement de 11,5 tonnes supplémentaires de déchets (40 kg/hab./an).

4. La Ressourcerie

Souhaitant concilier l'objectif de réduction des déchets ménagers avec les problématiques d'insertion professionnelle et sociale, Pays de Gex agglo œuvre depuis 2013 afin de favoriser les pratiques liées au réemploi sur le territoire.

Dès 2016, la création d'une Ressourcerie a été inscrit dans le programme d'actions du service gestion et valorisation des déchets 2015-2019 puis dans le Programme Local de Prévention des Déchets 2021-2026.



Ainsi, un bâtiment de 2 000 m² a été construit par l'intercommunalité à Ornex sur une parcelle contiguë à la nouvelle déchèterie intercommunale.

L'exploitation de la Ressourcerie est confiée depuis le 1^{er} novembre 2021 et pour 8 ans, via un contrat de concession de service public, à ALFA3A, structure d'insertion par l'activité économique.

La Ressourcerie assure 4 missions principales : la collecte, la valorisation (nettoyage, vérification, remise en état, relooking, etc.), la vente et la sensibilisation au développement durable. Chaque objet est trié, pesé, testé, réparé, rénové, nettoyé avant sa deuxième vie.



- En 2023, 198 tonnes d'objets et de mobilier ont été collecté pour le réemploi :
 - 30 tonnes d'objets ont été détournées des filières classiques de la déchèterie grâce à la collecte des objets réemployables à la déchèterie de Saint-Genis-Pouilly
 - 123 tonnes ont été déposées par les usagers directement sur le site de la Ressourcerie
 - 44 tonnes ont été collectés via le service de collecte des objets à domicile en vue du réemploi
- 137 tonnes ont été vendues à la boutique de la Ressourcerie
- 17 432 clients ont fréquenté la boutique
- 99 animations de sensibilisation au Développement Durable ont été organisées
- 30 salariés : 21 postes en insertion (14 en ACI et 7 en EI) et 9 postes de permanents.

5. La limitation des imprimés publicitaires

L'ambition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex à travers la campagne de sensibilisation « Stop pub » est de réduire la quantité de courriers non adressés (environ 40 kg reçus annuellement par chaque foyer).



Autocollant stop pub disponibles sur demande

Avec l'autocollant, les informations des collectivités et intercommunalités (mairies, Communauté d'agglomération etc.) et les publicités adressées continuent à être distribuées.

Depuis 2012, cet autocollant est disponible dans toutes les mairies du Pays de Gex et aux accueils de la Communauté d'Agglomération.

À ce jour, 26 589⁴ autocollants sont recensés sur les boîtes aux lettres du Pays de Gex, soit 48,2 % des boîtes aux lettres.

⁴ Source : La Poste, avril 2024

6. Prêt de matériel pour manifestations

En 2023 :

- 22 organisateurs de manifestations ont sollicité l'intercommunalité pour la mise à disposition temporaire de bacs DIB ou de bacs de tri
- 3 organisateurs de « nettoyages de printemps » ont bénéficié du prêt de pinces et/ou de la mise à disposition gratuite d'une benne de 15 m³
- 8 organisateurs ont bénéficié du prêt de gobelets réutilisables



Bac DIB pour les déchets non recyclables - 770 litres



Bac operculé pour les emballages recyclables - 240 litres



Gobelets lavables

IV. Comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux

1. Objectifs régionaux Auvergne Rhône-Alpes

Les objectifs sont fixés au travers du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ainsi que du Plan Régional en faveur de l'économie Circulaire (PRAEC), tous deux adoptés par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 19 décembre 2019 et intégrés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé par la Région le 20 décembre 2019.

Les axes prioritaires sont les suivants :

- réduire à la source, en stabilisant la production de déchets malgré la croissance démographique et économique. L'objectif est de **réduire de 12% le gisement des déchets ménagers et assimilés et déchets d'activité économique d'ici à 2031** (soit -50 kg par an et par habitant par rapport à 2015) ;
- développer fortement la valorisation matière des déchets pour atteindre **un taux de valorisation de 65% en 2025 et 70% d'ici à 2031** (54% en 2015) pour les DNDNI et un taux de 77% pour les déchets du BTP en 2031 (74% en 2016) ;
- **réduire l'enfouissement de 50% dès 2025.**

2. Objectifs nationaux

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) - 17/08/2015

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets stipule que les intercommunalités doivent désormais comparer leurs performances avec les objectifs nationaux. Il convient donc de comparer les résultats de l'Agglo avec les objectifs de la LTECV dont l'année de référence est 2010.

La loi n°2020-105 de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE), présente de nombreuses mesures à l'encontre de tous les acteurs concernés, pour réduire la production de déchets et fixe de nouvelles échéances et objectifs de tri, de valorisation et de réduction.

3. Comparaison

La gestion mise en place par l'Agglo permet globalement de respecter les objectifs de valorisation et de réduction des déchets. La diminution des DMA anticipe les objectifs de 2030 de la loi AGECE et est en bonne progression au regard des objectifs de la région AURA.

Si les objectifs de valorisation sont atteints depuis 2019, un nouveau palier devra être franchi en 2025.

À noter que le recul 2022 du taux de valorisation selon le PRPGD/SRADDET AURA s'explique par le résultat partiel de valorisation des mâchefers suite à l'arrêt technique de l'UVE.

À noter que pour la mise en décharge, l'éloignement du résultat par rapport à l'objectif est à relativiser étant donné que les tonnages mis en décharge avaient déjà fortement baissé avant l'année de référence 2010 (-40%).

	Données Pays de Gex Agglo						Objectifs à atteindre		
	2010	2015	2020	2021	2022	2023	LTECV (base 2010)	AGEC (base 2010)	SRADDET AURA (base 2015)
Taux valorisation matière et organique	48%	52%	55% *64%	56% *64%	55% *56%	56% *63%	55% en 2020 65% en 2025	/	* 65% en 2025 70% en 2031
Évolution DMA kg/habitant	-	-12%	-18% /2010 -5,9% /2015	-11% /2010 +1 % /2015	-17,5% /2010 -5,4% /2015	-19,2% / 2010 -8% / 2015	-10% en 2020	-15% en 2030	-12% en 2031 -50 kg/hab./an
Évolution taux de mise en décharge	-	37%	13% /2010 -18% /2015	+73% /2010 +26% /2015	+56% /2010 13,3% /2015	+17,5% / 2010 -14,5% / 2015	-30% en 2020 -50% en 2025		-50% en 2025

Basé sur la quantité produite de déchets non dangereux non inertes (hors gravats, piles et DMS) et hors DEEE pour PRPGD/SRADDET AURA

* intégration de la valorisation des mâchefers uniquement pour le PRPGD/SRADDET AURA

V. Les indicateurs techniques

4. La collecte

a. Les différents types de collecte et moyens

Les différents déchets sont collectés selon plusieurs modes de collecte complémentaires :

Déchets	Mode de collecte	Conditions
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés	Porte-à-Porte (PAP), en bac roulant, 1 à 2x/semaine CSE de proximité avec badge d'accès ⁵ 1x/semaine voire plus si nécessaire	Bacs pucés Badges
Cartons DIB des commerces	PAP sur 12 communes 1x/semaine en ZAE et centre-ville En déchèteries	2m ³ maximum par ramassage
Emballages ménagers recyclables en 3 flux (hors verre PAP)	PAP sur 17 communes 1x/semaine Apport Volontaire aux points verts En déchèteries	6 logements et + pour le PAP
Encombrants ménagers	En déchèteries PAP sur inscription	Sur appel « Allô encombrants » ou formulaire site
Déchets verts	En déchèteries Plateforme capricorne Plateformes de compostage	
Déchets de bricolage divers et déchets assimilés	En déchèteries	Condition de volume selon les flux
Déchets Ménagers Spéciaux	En déchèteries	
Déchets d'équipements électriques et électroniques	En déchèteries	
Déchets alimentaires (expérimentation)	En borne d'apport volontaire avec badge d'accès	Badges

⁵ Adaptation des moyens sur Mijoux et Lélex : fourniture de sacs prépayés

Les bennes de collecte mises en service par SUEZ sont conformes aux normes Euro 6 et possèdent des équipements techniques permettant de réduire la consommation de carburant.



Benne de collecte

L'intercommunalité assure aussi :

- La **fourniture et la maintenance** des bacs OMR, DIB-DAC, cartons et tri sélectif, ainsi que la maintenance et le lavage des conteneurs de proximité
- La **mise à disposition de bennes** pour des opérations exceptionnelles (nettoyages de printemps, gens du voyage, etc.) et pour les dépôts sauvages.
- La **collecte des dépôts irréguliers** au pieds des conteneurs (semi-)enterrés d'OMR, et colonnes de tri.
- Un rôle de conseil et de vérification des **permis de construire** pour l'application du règlement de collecte - emplacements et dimensionnement des points de ramassage des conteneurs (semi)enterrés de proximité.
- L'**information et la sensibilisation** aux bons gestes de tri sélectif et de réduction des déchets, ainsi que sur la valorisation (avec l'aide des ambassadeurs du tri et du compostage du SIVALOR).
- La fourniture de **composteurs et de lombricomposteurs**.

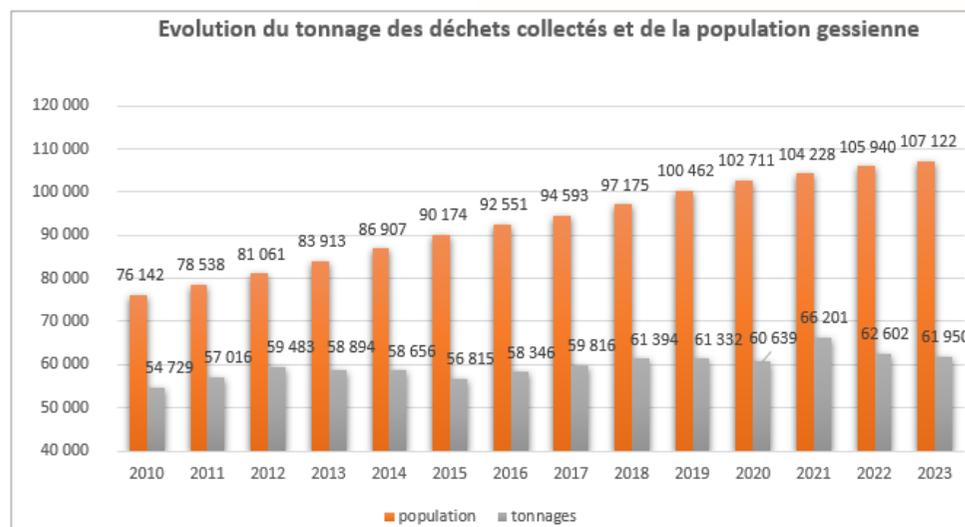
Les conditions d'exécution des collectes sont précisées par 2 arrêtés communautaires : « Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Pays de Gex » et « Règlement intérieur des déchèteries intercommunales du Pays de Gex ». Ils sont consultables sur le site internet de l'Agglo.

Voir Annexe 2
Les services de collecte par commune



b. Évolution des tonnages

Tous déchets confondus, ce sont **61 950 tonnes** de déchets qui ont été collectées en 2023, soit une baisse de -1,0% par rapport à 2022.



Après le pic de 2021, on constate sur deux années consécutives de 2022 à 2023, une baisse globale des tonnages collectés, principalement due :

- Aux tonnages des déchèteries : -3,0%,
- Aux tonnages des déchets verts : -6,2%.

Le tonnage des OMR collectées en 2023 a légèrement augmenté (+0,7%).

Après deux années de recul, la mise en œuvre des extensions de consignes de tri à tous les emballages plastiques au 1^{er} janvier 2023 a enclenché une nette reprise à la hausse des tonnages la collecte sélective des emballages, y compris pour le verre (+9.8%). La collecte des cartons des professionnels, après des hausses constantes des quantités collectées, se stabilise en 2023.

c. Répartition des tonnages par service de collecte

Type de déchet	Tonnages			Évolution
	2021	2022	2023	2022 à 2023
Ordures Ménagères et assimilés ⁽¹⁾	18 035	18 251	18 376	+0,7%
DIB cartons / PAP	472	523	518	-1%
Encombrants ménagers /PAP	45	47	39	-17%
Déchets verts /plateformes de compostage ⁽²⁾	15 646	13 609	12 764	-6,2%
Déchèteries principales et mobile ⁽³⁾	27 205	25 101	24 271	-3,0%
Points verts ⁽⁴⁾	7 118	7 053	7 928	+12%
Collecte sélective en PAP ⁽⁵⁾	799	775	767	-1,0%

⁽¹⁾ en porte-à-porte et en CSE

⁽²⁾ apports directs aux plateformes de compostage

⁽³⁾ yc les points verts présents sur les sites et les apports « Allô Encombrants »

⁽⁴⁾ sauf les points verts des 4 déchèteries

⁽⁵⁾ collecte du verre à 100% en apport volontaire depuis 2020

d. Ratios de production par habitant

La production globale de déchets par habitant, sous l'effet de la redevance incitative et des actions de prévention, a sensiblement diminué de 2013 à 2016. Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2018, puis a diminué à nouveau deux années consécutives (dont le creux de l'année de crise sanitaire). Le ratio 2023 par habitant diminue après le pic de production de 2021, et s'établit à 578 kg/hab./an.



Production globale de déchets par habitant du Pays de Gex



Pour la 6ème année consécutive, la quantité moyenne d’ordures ménagères par habitant est inférieure au seuil des 200 kg/hab./an. Elle est de 172 kg/hab./an soit une diminution de -0,4% entre 2022 et 2023.

La performance globale de tri par habitant y compris les gros cartons, est en hausse (+6,7%) en raison de la mise en place des extensions de consignes de tri au 1^{er} janvier 2023. Le ratio de collecte en déchèteries baisse de -4,1% pour s’établir à 227 kg/hab./an.

e. Part des déchets assimilés

	Professionnels (t)	Global (t)	% professionnels
Déchèteries	2402	24271	9,9%
Apports directs plateformes de compostage ⁶	1789	8023	22,3
Points verts		<i>Non estimé</i>	
OMR ⁷	2940	18376	16%
Cartons	518	518	100%
Total tonnages 2023	7649	61950	12,3%

La part des déchets professionnels diminue en 2023.

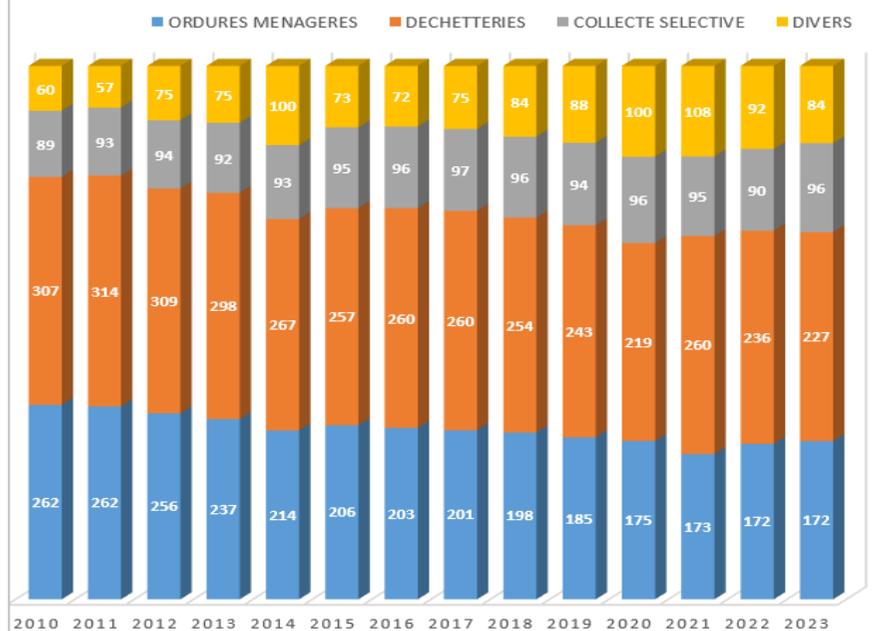
5. Le traitement

a. Filières de valorisation et de traitement

La destination des déchets et leur mode de traitement sont différents selon leur nature et sont valorisés selon 3 modes complémentaires :

- la valorisation matière
- la valorisation organique
- la valorisation énergétique

EVOLUTION DES TONNAGES EN KG/HAB/AN



⁶ Les apports des professionnels sur la plateforme « capricorne » sont estimés au volume

⁷ Estimations sur la base du volume collecté

Type de déchets	Destination	Valorisation
Ordures ménagères incinérables	UVE de Valserhône via quai de transfert de Crozet	Valorisation énergétique
Encombrants collectés en déchèteries	UVE de Valserhône via quai de transfert de Crozet	Valorisation énergétique
Déchets recyclables	Centres de tri	Valorisation matière
Déchets verts	Plateforme de compostage de Versonnex et Péron	Valorisation organique
DMS	Mêmes filières de traitements spécifiques aux déchets industriels dangereux	Incinération ou valorisation matière
DEEE	Filières de recyclage ou de traitements spécifiques	Valorisation matière énergétique
Déchets inertes	25% envoyés en centre de stockage pour matériaux inertes du Pays de Gex	75% réutilisés en travaux publics
Déchets résiduels non incinérables	Centre de stockage (ISDND) de Satolas (38) ou de Roche la Molière (42)	

b. L'intercommunalité, adhérente au SIVALOR

Le Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR) regroupe 449 489 habitants⁸ répartis sur 163 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie.

⁸ Source : population DGF 2023 de l'INSEE



Quai de Transfert de Crozet

Il a pour objet la valorisation matière et la valorisation énergétique des déchets. Le SIVALOR gère l'UVE de Valserhône, le quai de compactage et de transfert des déchets incinérables (quai de Crozet), ainsi que la collecte sélective des points verts et le tri des emballages pour lesquels il a signé un contrat avec CITEO.

La compétence du traitement des déchets verts a été déléguée en 2000 au SIVALOR. Au 1^{er} septembre 2000, AWT a été retenu comme prestataire pour la gestion de la plateforme de compostage de Versonnex puis de celle de Baraty à son ouverture en 2011. Il a été reconduit en septembre 2020 pour l'exploitation des deux plateformes.



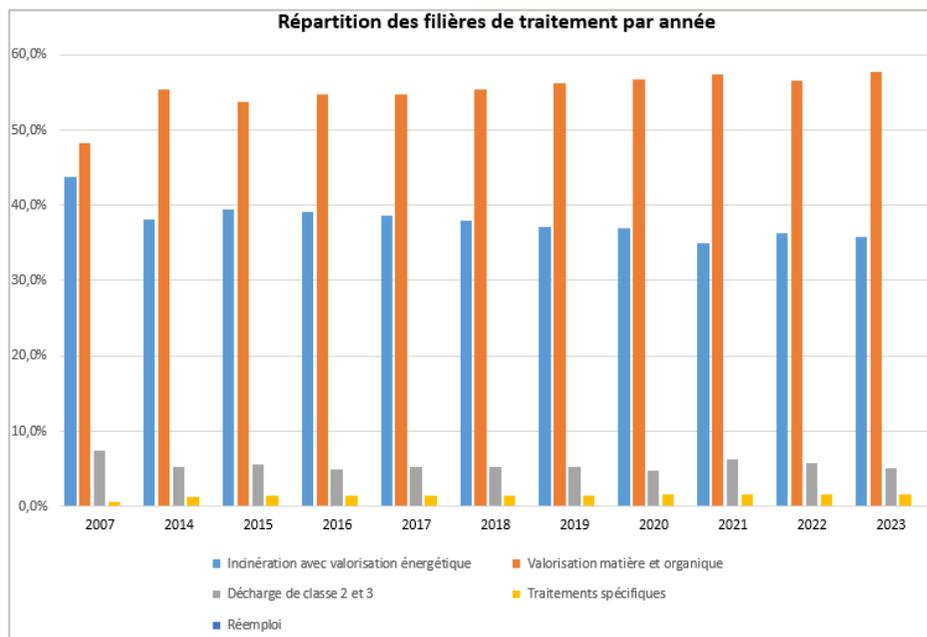
Plateforme de Baraty

Le rapport annuel d'activité 2023 est disponible en téléchargement sur le site internet du SIVALOR (<https://www.sivalor.org/les-publications/>)

c. Évolution par filière de traitement

La part du recyclage et de la valorisation matière et organique augmente progressivement chaque année jusqu'en 2021 et est supérieure à l'incinération depuis 2007. Après une stagnation en 2022, elle augmente à nouveau en 2023 pour se rapprocher de 58%.

Voir Annexe 3
Filières de transformation des déchets



Répartition des tonnages par mode de traitement :

Mode de traitement	2022	Répartition	2023	Répartition
Incinération OM, DIB ⁽¹⁾	18 251	29,1%	18 376	29,6%
Incinération des encombrants ⁽²⁾	4 423	7,1%	3 748	6,1%
Valorisation / recyclage ⁽³⁾	20 776	33,2%	21 715	35,1%
Valorisation / compostage ⁽⁴⁾	14 567	23,3%	14 042	22,7%
Décharge de classe 3 ⁽⁵⁾	1 369	2,2%	1 443	2,3%
Décharge de classe 2 ⁽⁶⁾	2 237	3,6%	1 660	2,7%
Traitement spécifiques (DMS/DEEE)	947	1,5%	936	1,5%
Réemploi	32	0,05%	30	0,05%
Total	62 602	100%	61 950	100%

Tonnages collectés sélectivement en vue d'une valorisation

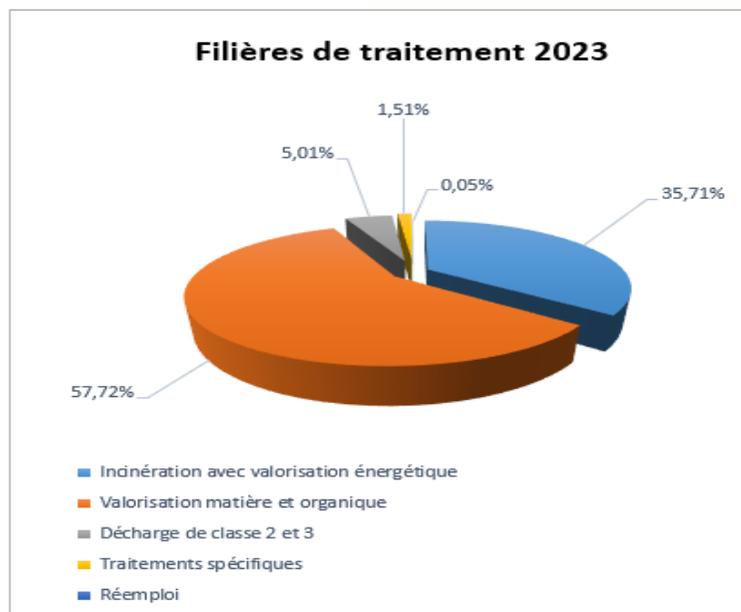
- ⁽¹⁾ Collecte sur les 27 communes
- ⁽²⁾ y compris les encombrants de la déchèterie mobile
- ⁽³⁾ Déchèteries, collectes sélectives des emballages ménagers, cartons DIB
- ⁽⁴⁾ Déchets verts et souches
- ⁽⁵⁾ 25% des gravats sont envoyés en ISDI
- ⁽⁶⁾ Amiante – ciment et tout venant envoyés en ISDND

Évolution des tonnages par filière de traitement :

Filières de traitement	2021	2022	2023	2022 à 2023
Incinération avec énergie ⁽¹⁾	23093	22674	22124	-2,4%
Valorisation matière et organique ⁽²⁾	37916	35343	35757	+1,2%
Décharge ⁽³⁾	4151	3606	3103	-14%
Traitement spécifique ⁽⁴⁾	1016	947	936	-1,1%
Réemploi	25	32	30	-5,6%
Tonnage global	66201	62602	61 950	-1,0 %

Tonnages collectés sélectivement en vue d'une valorisation

- ⁽¹⁾ Incinération OM, marchés, DIB et encombrants
- ⁽²⁾ Valorisation / recyclage et valorisation / compostage
- ⁽³⁾ Décharge de classe 2 et de classe 3 (déchets non inertes et inertes)
- ⁽⁴⁾ DMS et DEEE



6. Résultats 2023 par service

a. Les déchèteries

Le Pays de Gex possède 4 déchèteries intercommunales semi-urbaines, une déchèterie mobile dans la vallée de la Valserine et une « plateforme capricorne asiatique ». Cette dernière accueille spécifiquement les déchets verts des habitants de la commune de Divonne-les-Bains depuis 2016 et ceux de Grilly depuis 2017. Un broyage fin est opéré sur place afin de lutter contre la propagation de l'insecte, avant transport vers la plateforme de Versonnex.

Depuis mai 2018, les déchèteries principales sont accessibles sur présentation d'un badge ; les barrières à contrôle d'accès sont venues compléter le dispositif sur les déchèteries de Versonnex et Péron en 2023.

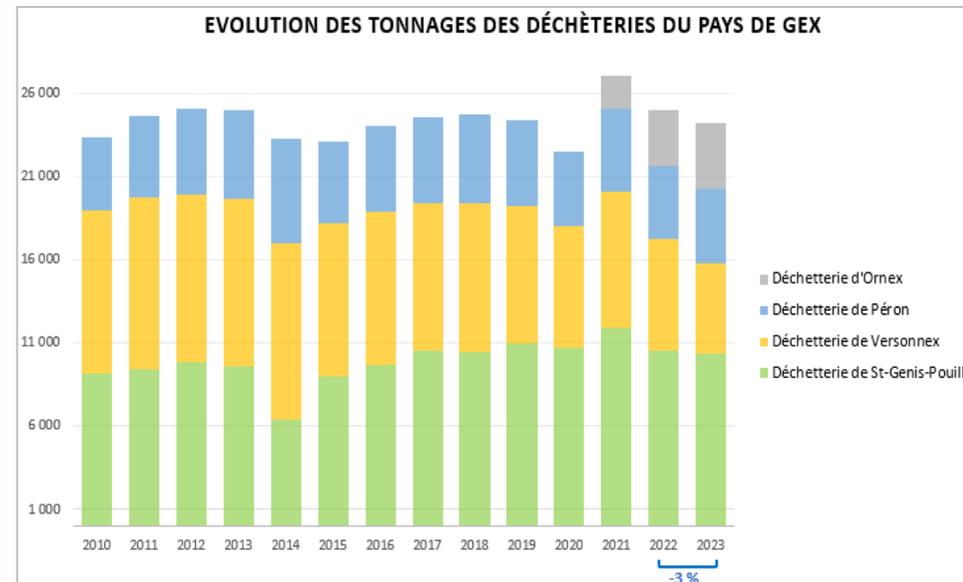
	St Genis Pouilly	Versonnex	Péron	Ornex	Vallée Valserine	Plateforme capricorne
Ouverture	1992	1995	1999	2021	2003	2016
Extensions	en 1997 et 2014	2001	-	-	-	-
Amplitude d'ouverture	8h30 à 12h et 13h30* à 18h (hiver 17h) du lundi au vendredi 8h30 à 18h (hiver 17h) le samedi 9h à 12h le dimanche *À partir de mai 2022, ouverture à 13h45				4 samedis par mois d'avril à novembre en alternance sur Mijoux et Lélex	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 10h (hiver 9h)-12h30 et 13h30-18h (hiver 17h)
Déchets collectés (particuliers)	une quinzaine de catégories de déchets (voir annexe 3)				Encombrants, Ferraille DMS, Bois, Gravats	Déchets verts
Apports des entreprises et des administrations	Pesés et facturés				Non concerné	facturés au volume depuis 2021

Résultats quantitatifs sur les 4 déchèteries principales :

Globalement en 2023, le tonnage en déchèteries a diminué de -3% par rapport à l'année précédente. La nouvelle déchèterie d'Ornex connaît la plus forte hausse des tonnages (+18,1%) tandis que la déchetterie de Versonnex voit son tonnage diminuer fortement (-19,1%). Celle de Saint-Genis-Pouilly accueille toujours le tonnage le plus élevé.

	Total	St Genis P.	Versonnex	Péron	Ornex
Tonnage total 2023	24 271	10 390	5 390	4 462	4 030
Répartition en %	100 %	42,8 %	22,2 %	18,4 %	16,6 %
Évolution par rapport à 2022	-3 %	-1,6 %	-19,1 %	+1,7 %	+18,1 %
Tonnage des entreprises et des communes	2402	985	678	263	476
Part du tonnage des entreprises par rapport au tonnage total	9,9%	9,5%	12,6%	5,9%	11,8%

À noter que les tonnages de la plateforme capricorne à Divonne sont uniquement comptabilisés au paragraphe « 1. plateformes de compostage ».



Évolution des tonnages par catégories de déchets

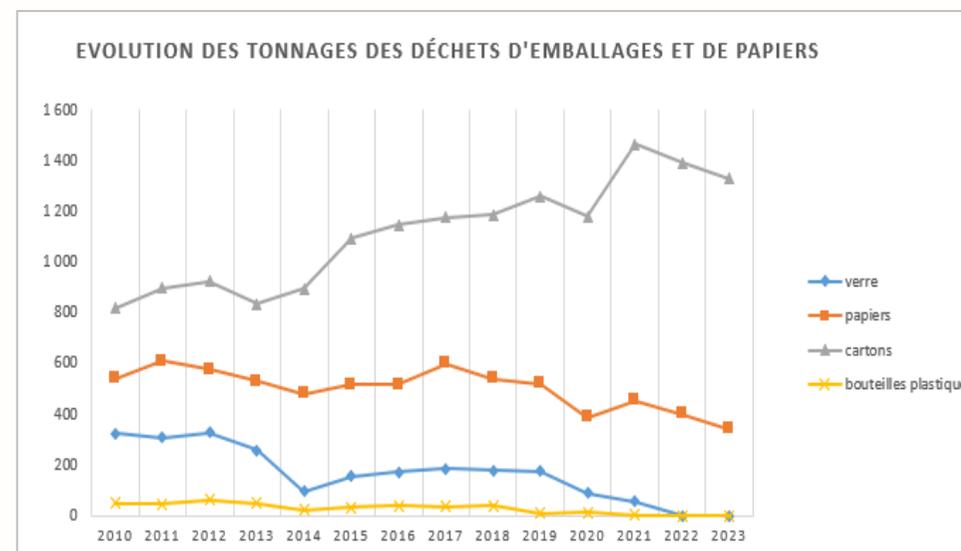
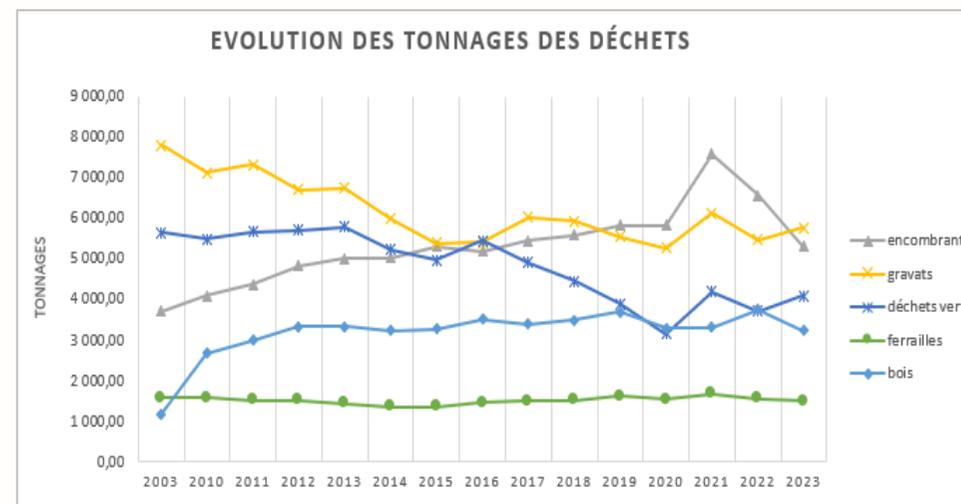
Catégorie	2010	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023	Évolution 2010/2023
Encombrants incinérables	2942	5058	4423	3748	-15,3%	+27,4%
Encombrants classe 2	1156	2539	2150	1563	-27,3%	+35,2%
Gravats	7132	6133	5476	5770	+5,4%	-19,1%
Déchets verts	5505	4207	3729	4104	+10,1%	-25,5%
Ferrailles	1575	1682	1563	1502	-3,9%	-4,6%
Pneus	73	93	83	100	+21%	+38%
Bois	2692	3330	3764	3233	-14,1%	+20%
Verre (*)	324	58	0	0	-	-
Papiers	539	455	399	342	-14,4%	-36,5%
Cartons	819	1464	1392	1330	-4,4%	+62,4%
Bouteilles plastiques (*)	49	5	0	0	-	-
DMS (yc huiles et batteries)	165	215	198	202	+1,7%	+22,3%
DEEE – PEEFV	366	792	746	733	-1,7%	+100,5%
Ampoules - néons	0	2	1	0	-	-
Piles	6	8	2	1	-25,3%	-78,3%
Amiante - ciment	41	21	36	36	-1,5%	-12,5%
Espace réemploi	0	25	32	30	-5,6%	-
Placoplâtre	0	7	0	0	-	-
Eco-mobilier ⁹	0	963	1028	1577	+53,4%	-
TOTAL (t)	23385	27057	25023	24271	-3%	+3,8%

Cinq flux connaissent une hausse en 2023 : les gravats, les déchets verts, les pneus, les DMS et les meubles (Eco-mobilier).

Tous les autres flux sont à la baisse. Les encombrants de classe 2 et les piles connaissent les diminutions les plus importantes. À noter que les flux de verre et

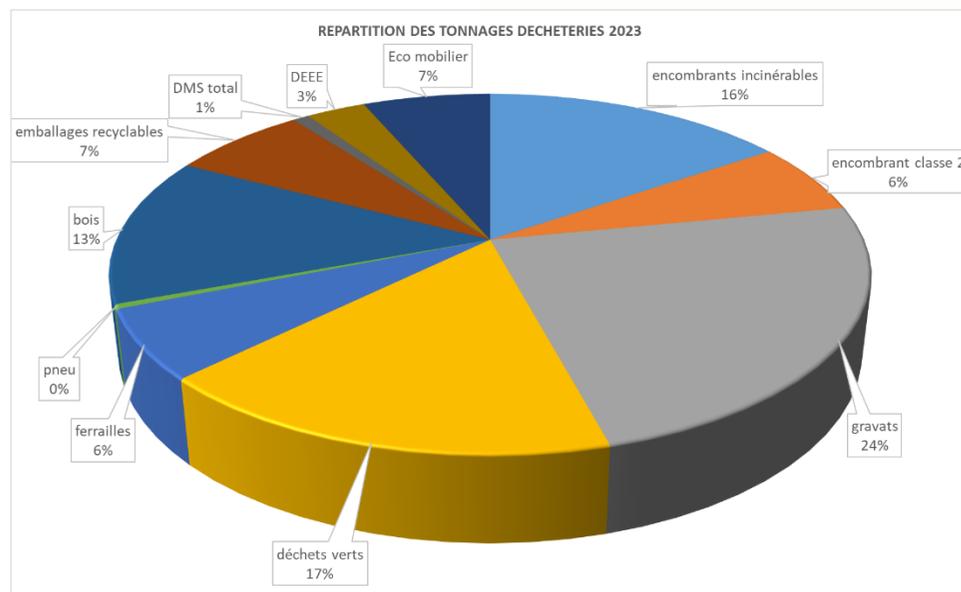
⁹ Filière débutée en mai 2017

bouteilles plastiques (*) ne font plus l'objet d'un pesage systématique en déchèterie mais sont bien comptabilisés dans les statistiques globales de collecte sélective.



Répartition des tonnages

La proportion de chaque flux varie peu d'une année sur l'autre. Les déchets verts, les gravats et les encombrants représentent 63% des apports. Les métaux et le bois représentent 19% et les emballages recyclables 7%.



Résultats quantitatifs sur la déchèterie mobile de la Vallée de la Valserine :

Catégories	2010	2021	2022	2023
DMS	Non quantifié ¹⁰			
Ferrailles	20	29	26	28
Encombrants	32	57	50	61
Bois	0	43	37	40
Gravats	0	19	25	22
Total	54	148	138	151

¹⁰ Déchets traités via la filière des déchèteries principales

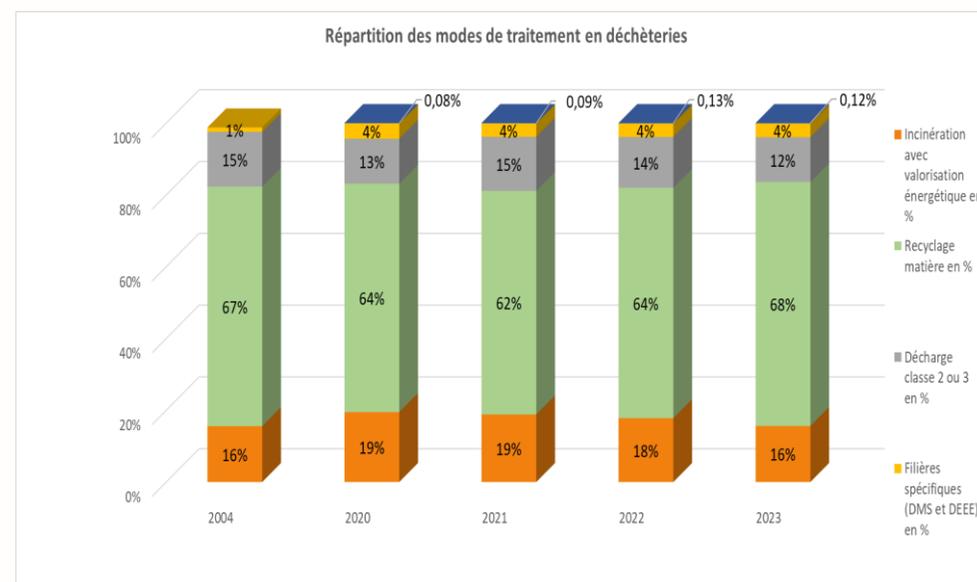
	Lélex	Mijoux	Total
2010	29	25	54
2021	78	70	148
2022	75	63	138
2023	85	66	151
Répartition 2023	56%	44%	100%

Les tonnages collectés en 2023 sont en hausse de 9,4% par rapport à 2022 et 60% sont valorisables (contre 63% en 2022).

Pour rappel, la fréquence de la déchèterie mobile avait été doublée dès 2013, les horaires été modifiés et deux nouveaux flux ont été ajoutés afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

Répartition des modes de traitement pour les 5 déchèteries :

La part des déchets envoyés en filière de recyclage est de 68%.

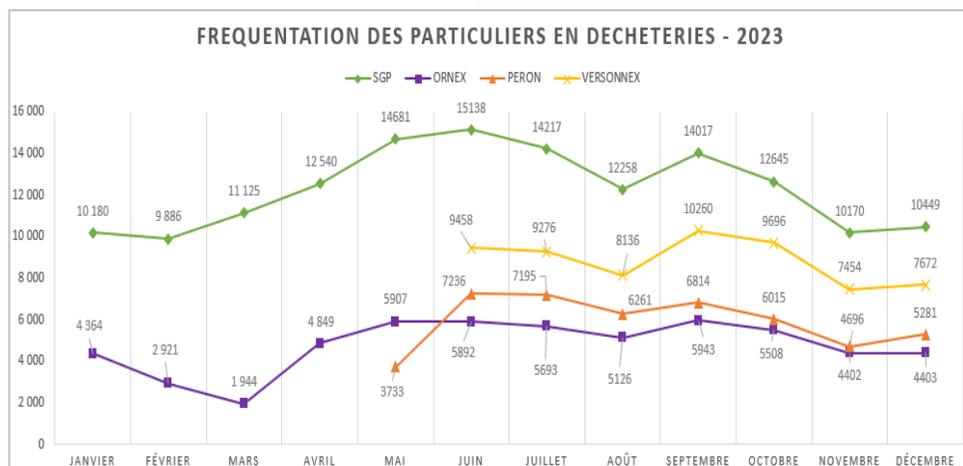


Exploitation des déchèteries principales

L'ouverture de la déchèterie intercommunale d'Ornex a permis de répartir la fréquentation mais celle-ci reste encore très soutenue sur les trois autres sites.

L'ADEME préconise 1 déchèterie pour 15 000 habitants. Avec 4 déchèteries, le Pays de Gex dispose d'un site pour 26 485 habitants. La sur-fréquentation, notamment le week-end, peut avoir une incidence sur la qualité du tri, le compactage des bennes ainsi que sur la sécurité des usagers et du personnel.

Ci-après, la fréquentation mensuelle mesurée grâce au contrôle d'accès en continue (avec barrière) :



La fréquentation moyenne mensuelle par les particuliers est de 34 462 visites en ouverture selon les horaires d'été et de 27 112 visites en ouverture selon les horaires d'hiver. Saint Genis Pouilly reste le plus fréquenté.

État du parc :

La déchèterie de Saint Genis-Pouilly a été agrandie et mise aux normes en 2014 (sécurisation des quais de déchargement pour le déversement des déchets dans les bennes). Sur les 2 autres sites, la sécurisation s'est achevée en 2018. En 2019, une nouvelle signalétique a été installée sur les 3 sites.

La dernière déchèterie intercommunale d'Ornex, ouverte en avril 2021, dispose des dernières normes de sécurité et d'équipements spécifiques pour le vidage des gravats et déchets verts ainsi que d'une signalétique pédagogique sur les filières.



Trémie de déversement des déchets verts et quai de déchargement de la déchetterie d'Ornex

En 2023, il n'y a eu aucun accident impliquant des d'usagers ou le personnel.

b. Service « Allô encombrants »

C'est un service complémentaire aux déchèteries et destiné aux particuliers qui n'ont pas les moyens de se rendre en déchèterie. La collecte est effectuée sur inscription auprès de la Ressourcerie (par téléphone ou via le site internet « monservicedechets.com »).

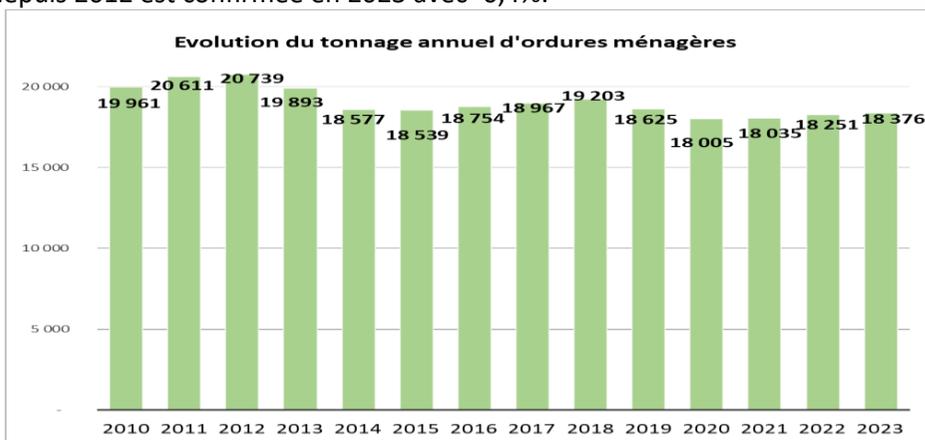
Collecte « Allô Encombrants »	2021	2022	2023
Tonnage annuel (en tonnes)	45	47	39
Nombre de points collectés avec dépôts	711	590	521
Nombre de kilomètres parcourus	4241	3461	2 985

Une collecte particulière des encombrants est également réalisée dans le Quartier Prioritaire de la Ville à Ferney-Voltaire. En 2023, ce service a mobilisé les équipes de la Ressourcerie sur 49 demies-journées pour 28,7 tonnes collectées.

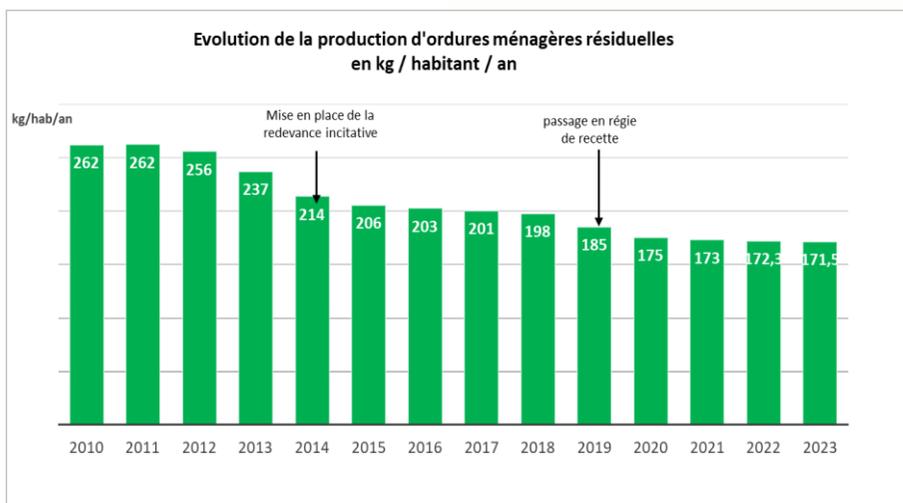
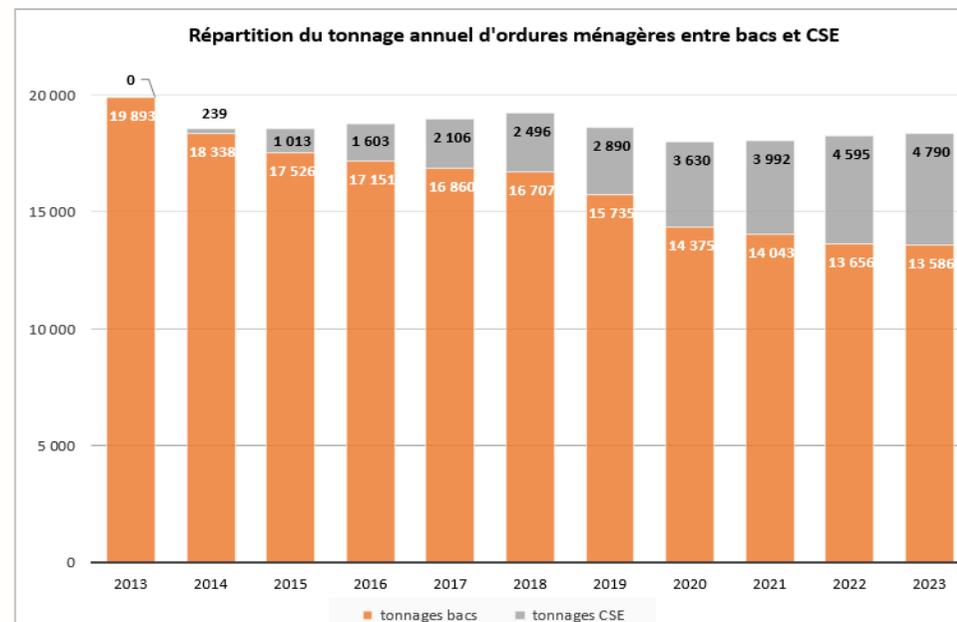
c. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

18 376 tonnes d'ordures ménagères et assimilés ont été collectées sur l'ensemble des 27 communes soit un tonnage relativement stable par rapport à 2022 (+0,7%). Globalement, il n'y a pas d'évolution saisonnière marquée du tonnage collecté.

La production d'ordures ménagères par habitant était restée stable de 2007 jusqu'en 2011. La baisse constatée sous l'impulsion de la redevance incitative depuis 2012 est confirmée en 2023 avec -0,4%.



4790 tonnes qui ont été collectées en CSE soit 26% du volume total collecté, ce qui représente une hausse de 4% par rapport à 2022.

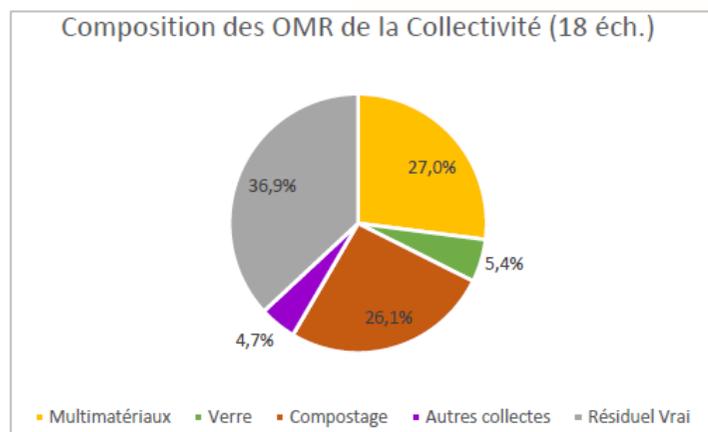


Collecte d'un conteneur semi-enterré avec un camion « Évolupac »

Composition des OMR en 2023 :

Les caractérisations du contenu des ordures ménagères permettent d'appréhender l'évolution du comportement des habitants dans leurs gestes de consommation et de tri et de repérer les marges de progression. Depuis 2012, des campagnes annuelles de caractérisation sont réalisées par le SIVALOR sur chacune de ses intercommunalités adhérentes. Les différents échantillons prélevés à chaque campagne sont représentatifs des différentes typologies d'habitat sur le Pays de Gex.

Les résultats sont présentés lissés sur les 18 derniers échantillonnages (source : SIVALOR 2023).



Cela signifie que :

- 32,4 % pourraient être triés (emballages et papiers),
- 4,7 % pourraient être orientés vers les déchèteries,
- 26,1 % pourraient être compostés.

Qualité et sécurité du service :

Les camions sont équipés de GPS afin de permettre le suivi quotidien des circuits de collecte. Les anomalies sont suivies grâce à l'outil KIZEO et remontent en temps réel à l'Agglo, ce qui permet aux services d'apporter une réponse

immédiate en cas de réclamation d'usagers. Pour la collecte en porte-à-porte, ces anomalies sont en premier les bacs débordants, les puces bloquées, les bacs cassés, non conformes ou non sortis, puis les difficultés de passage des équipages (élagage, travaux, stationnement gênant, neige etc.). Elles représentent au total 1% de l'ensemble des levées de bacs.

Les réclamations pour la collecte en CSE portent sur les tambours bloqués, les pannes du contrôleur d'accès (sacs coincés le plus souvent) ou des badges défectueux, mais surtout sur les dépôts de déchets laissés au pied des conteneurs par des usagers peu respectueux. Ces dépôts font l'objet d'un ramassage spécifique par l'Agglo et par les communes.

Les circuits de collecte sont organisés de telle manière à respecter la recommandation R388 / R437 de la CNAM relative aux mesures de sécurité préventives. En 2023, aucun accident de travail à l'agence SUEZ du Pays de Gex.

d. Collecte sélective des emballages et papiers ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire s'effectue sur 2 flux :

- Verre,
- Multimatériaux qui regroupe les anciens flux de flaconnages plastiques et métaux (dits « non fibreux ») et de papiers/cartonnettes (dits « fibreux »).

Les cartons volumineux sont toujours collectés en déchèterie.

Le tonnage global des emballages ménagers avait augmenté fortement sous l'impulsion de la redevance incitative, puis avait diminué entre 2020 et 2022. En 2023, on constate une reprise de +9.8 % (due principalement aux extensions de consignes de tri). La collecte des gros cartons diminue de -4,3% entre 2022 et 2023. Ces observations sont à mettre en perspective des habitudes de consommation qui évoluent.

À noter que l'arrêt de la collecte du flux verre en porte-à-porte en 2018/2019 a impacté le tonnage PAP au profit de la collecte en PAV.

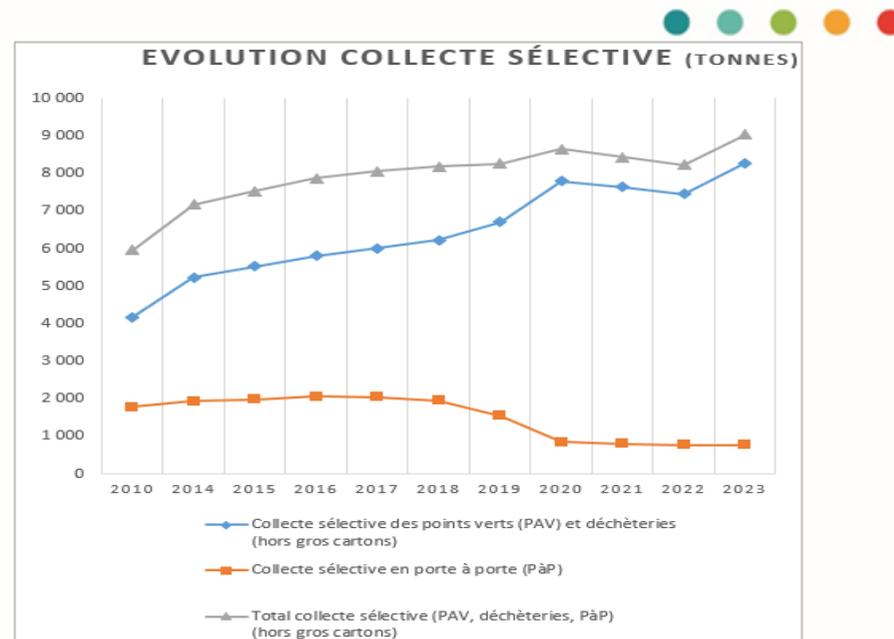
Répartition par mode de collecte	2010	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Collecte sélective des points verts (PAV) et déchèteries (hors gros cartons)	4178	7636	7453	8270	+11%
Total points verts hors déchèteries	3226	7118	7053	7928	+12%
Collecte sélective en PAP	1790	799	775	767	-1%
Total collecte sélective (PAV, déchèteries, PAP) (hors gros cartons)	5882	8435	8228	9038	+9,8%
Total gros cartons	819	1437	1350	1292	-4,3%
Total collecte sélective (yc gros cartons)	6787	9872	9578	10 330	+7,8%

Évolution par matériaux	2022/2023	2010/2023
Verre	+5,2%	+41,5%
Multimatériaux, anciennement (NF+F) ¹¹	+14,1%	+61%
Gros Cartons	-4,3%	+58 %



Colonnes aériennes de tri mises en place par le SIVALOR

Voir Annexe 4
Planning des collectes



Répartition par matériaux	Verre	Papiers / Cartonnette	Plastique et Métaux	Gros Cartons	Total
Tonnages 2010	2 937	2 513	518	819	6787
Tonnages 2021	4 058	2 835	1 542	1 437	9 872
Tonnages 2022	3 949	2 673	1 607	1 350	9 578
Tonnages 2023	4 155	4 883		1 292	10 330
Pourcentage	40%	47%		13%	100%

Ratios	Tonnage collecté en 2023	kg/hab/an en 2023
Verre	4155	38
Plastique Alu		
Papiers Cartonnettes ⁽¹⁾	4883	46
Total collecte sélective (hors gros cartons)	9038	84
Gros cartons	1292	12
Total collecte sélective (yc gros cartons)	10330	96

(1) Points Verts, porte-à-porte et déchèteries (hors gros cartons)

¹¹ NF : Non-Fibreux ; F = Fibreux

La qualité de la collecte sélective

Chaque année, le SIVALOR réalise des campagnes de caractérisation par flux et par mode de collecte permettant d'évaluer la qualité du tri. La moyenne lissée sur les échantillons prélevés, montre une qualité qui reste à améliorer.

<u>Taux de refus</u>	Points verts	Porte-à-porte
Multimatériaux	16,5%	15,9%

Le taux de refus cible préconisé à ne pas dépasser est de 16%

e. Collecte des cartons DIB en porte-à-porte

La collecte est réalisée hebdomadairement dans les zones commerciales et les centres-villes. Depuis 2007, l'intercommunalité fournit également des bacs pour améliorer les conditions de stockage et la qualité de la collecte. Depuis fin 2006, les commerces de Mijoux et Lélex déposent leurs cartons aux 2 bennes fermées déposées dans ces communes. Une benne carton a été installée fin 2016 pour les commerces du Col de la Faucille.

Le nombre d'entreprises inscrites à la collecte en porte-à-porte (543 en 2023) reste stable (-0,5%), et le tonnage global connaît une légère baisse de 1% entre 2022 et 2023.

	2021	2022	2023
Tonnage cartons DIB PAP	446	484	488
Tonnage cartons Lélex/Mijoux	26	39	30
Tonnage global	472	523	518
Évolution N-1	+22,4%	+10,8%	-1,0%

f. Expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires

Afin de préparer la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024, Pays de Gex agglo expérimente un nouveau dispositif complémentaire au compostage de proximité déjà en place, et adapté aux logements collectifs et quartiers d'habitat dense. La collectivité a ainsi été lauréate de l'appel à projets AURABIODEC en juin 2022.

Depuis le 15 septembre 2023, un panel de 1715 foyers répartis sur 5 communes du Pays de Gex a la possibilité de tester la collecte des déchets alimentaires. 20 bornes de collecte dédiées ont été installées et constituent un maillage de 11 points d'apport volontaires sur les communes de Thoiry, Prévessin-Moëns, Gex, Saint-Genis-Pouilly et Ornex. L'objectif est d'éprouver ce dispositif pendant 1 an au moins avant de décider de son déploiement à d'autres secteurs du territoire.

Les déchets sont ensuite valorisés en compost sur la plateforme de compostage exploitée par la société AWT-Valterra à Péron.



L'implication des usagers est mesurée sur ces premiers mois puisqu'on comptabilise 452 inscrits au 31 décembre 2023 (taux de participation plus faible que prévu) mais le projet suscite l'intérêt quant à la réduction des déchets engendrée. 5,660 tonnes ont été détournées de l'incinération depuis le début de l'expérimentation.

2023	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre foyers inscrits	395	398	432	452
Tonnages collectés	420 kg	1 360 kg	1 360 kg	1 360 kg

g. Fourniture et maintenance des bacs

Les collectes des OMR en porte-à-porte, du tri sélectif, des DIB-DAC et des cartons s'effectuent en bacs.

La CAPG dispose ainsi d'un parc de 25 573 bacs, dont elle assure en interne la maintenance. 1 812 interventions ont été réalisées en 2023 dont 96% sont liées à un mouvement de bacs (ajouts, retraits, échanges).

81 interventions de maintenance ont été effectuées pour remplacer des bacs volés, vandalisés ou cassés.

h. Fourniture, pose et maintenance des conteneurs (semi-)enterrés

Les conteneurs de proximité sont équipés d'un contrôleur d'accès qui permet d'individualiser la production des OMR des foyers de l'habitat collectif. Pour cela, 2 badges et un guide d'utilisation sont distribués aux foyers recensés lors de chaque mise en service.

Jusqu'à fin octobre 2023, ces conteneurs étaient obligatoires pour les nouveaux immeubles et venaient progressivement s'implanter sur l'habitat existant dès 30 logements rattachés. Les lieux d'implantation sont dorénavant étudiés par quartier en concertation avec les communes.

À fin 2023 étaient installés :

- 579 conteneurs d'ordures ménagères (+28 en 2023)
- 516 conteneurs de tri sélectif (+51 en 2023)

22 480 foyers sont rattachés au mode de collecte conteneur OMR avec contrôle d'accès.

Les conteneurs (cuve intérieure et extérieure) sont lavés et désinfectés 1 fois par semestre. Les tambours sont nettoyés mensuellement. La maintenance est à la fois préventive et curative : en 2023, 1010 interventions curatives ont été déclenchées pour vérifier le bon fonctionnement du contrôleur d'accès ou du conteneur ou le déblocage des tambours.

Les conteneurs en service par commune au 31/12/2023 sont :

COMMUNES	CONTENEURS EN SERVICE	COMMUNES	CONTENEURS EN SERVICE
Cessy	27	Mijoux	17
Challex	2	Ornex	39
Chevry	5	Peron	24
Chezery Forens	8	Pougny	5
Collonges	9	Prévessin-Moëns	40
Crozet	10	St Genis Pouilly	74
Divonne les Bains	47	St Jean de Gonville	12
Echenevex	13	Sauverny	5
Farges	13	Ségny	11
Ferney Voltaire	77	Sergy	4
Gex	79	Thoiry	16
Grilly	1	Vesancy	0
Léaz	1	Versonnex	9
Lelex	12	TOTAL	562



En haut, à gauche, conteneurs installés à Mijoux et Lélex
 En haut, au milieu, un conteneur enterré « Minimax »
 En haut, à droite, conteneurs semi-enterrés « Rotomax »
 En bas, contrôleur d'accès et conteneurs semi-enterrés « Semimax »



i. Collecte et gestion des incivilités

Afin de lutter contre les incivilités, Pays de Gex agglo renforce depuis 2021 le service de ramassage hebdomadaire des dépôts irréguliers retrouvés au pied des conteneurs d’ordures ménagères ou des colonnes de tri, en complément du travail effectué par les services de voirie et propreté des communes. Ce ramassage s’effectue sur 69 points présentant de manière récurrente des dépôts importants. En parallèle, les frais de nettoyage sont facturés aux contrevenants identifiés. Toutes actions confondues et moyens de ramassage par l’agglo et les communes, la part de ces incivilités en 2023 à 2% de l’ensemble des déchets ménagers et assimilés.

j. Plateformes de compostage du Pays de Gex

AWT, prestataire du SIVALOR, est l’exploitant des 2 sites de compostage du Pays de Gex :

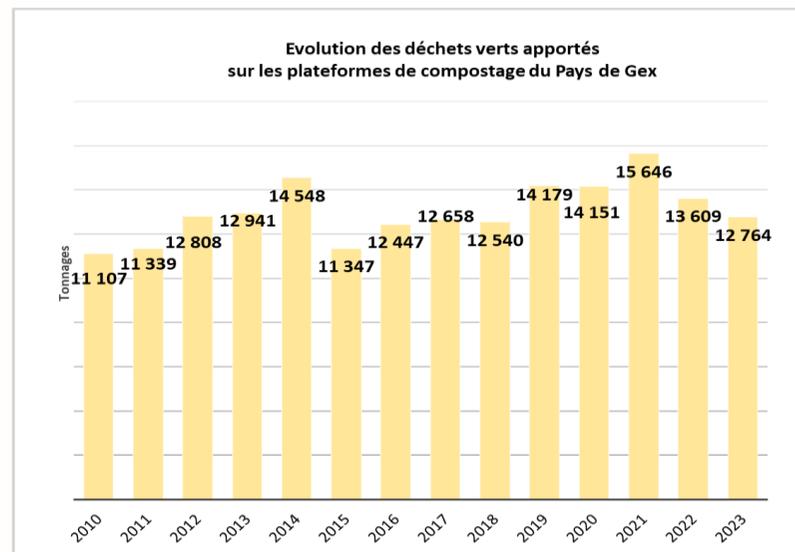
- À Baraty (Péron), il effectue le compostage des déchets verts par aération forcée sur la plateforme depuis 2011. Ce site réceptionne également les gros bois, souches et chutes de bois pour une utilisation en filière bois énergie. En 2013, il s’est agrandi de 1 220 m² pour le stockage de compost fini. Depuis septembre 2023, un caisson de fermentation à température contrôlée traite les déchets alimentaires de l’expérimentation.
- À Versonnex, il accueille les déchets verts provenant de la déchèterie contigüe et les apports directs des professionnels et communes du secteur, et ceux de la plateforme « capricorne ». Il n’y a plus de compostage sur site depuis fin 2010, les déchets verts sont transformés, par broyage et tri, en matière végétale qui est ensuite compostée en bout de champs par convention avec les agriculteurs.

Les deux sites reçoivent aussi en direct les déchets verts des particuliers lors des pics de fréquentation en déchèteries.

Depuis 2007, la quantité de déchets verts réceptionnés reste supérieure à 10 000 tonnes. En 2023, le tonnage diminue par rapport à 2022 pour atteindre 12 764

tonnes. Les conditions météorologiques influencent les écarts de tonnages constatés d’une année sur l’autre.

1278 tonnes de souches et gros bois ont également été traitées en 2023. Plusieurs pics mensuels de production sont constatés sur les 2 sites, au printemps et à l’automne.



La répartition des tonnages entre les sites de Versonnex et Baraty est la suivante :

	Versonnex	Baraty	Total	Répartition Versonnex	Répartition Baraty
2010	11 107	- ¹²	11 107	100%	-
2021	10 891	4 755	15 646	69,6%	30,4%
2022	9 971	3 638	13 609	73,3%	26,7%
2023	8 850	3 914	12 764	69,3%	30,7%

La qualité des déchets verts livrés sur les plateformes est contrôlée : les indésirables tels que les plastiques ou la ferraille sont retirés. La part des apports

¹² Ouverture du site de Baraty en 2011

directs des particuliers devient de plus en plus prépondérante à Veronnex et représente 47% des tonnages reçus.

Le compost obtenu

En tenant compte du compostage au champ, la quantité produite en 2023 est de 6 892 tonnes à Veronnex. Pour Baraty, la production de produits est de 2 041 tonnes.

L'ensemble du compost produit par AWT répond à la norme NF U 44 051 et aux critères du Label Écologique Européen pour la maille 0/25mm (pour la teneur en éléments traces tels que les métaux lourds). Les analyses montrent également l'absence de germes pathogènes. Le Lemansol® est aussi conforme à la charte régionale RISPO et est labélisé ECOCERT.

Les débouchés de compost mûr sont multi-filières, en vrac (très majoritairement) ou en sacs. La filière agricole reste majoritaire.



k. UVE de Valsershône



UVE de Valsershône

Sur les 121 624 tonnes d'ordures ménagères et assimilées prises en charge en 2023, l'UVE a incinéré 119 923 tonnes et a produit 68 403 MWh d'électricité dont 81% revendu à EDF. 20 354 tonnes de mâchefers ont été valorisées en travaux routiers et 3 960 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont été recyclés après incinération.

Sa performance énergétique est d'un niveau élevé (indice de performance $Pe=0,866$) ce qui permet de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.

Les rejets gazeux sont en nette diminution depuis le remplacement du système de traitement des fumées en 2023, et sont en dessous, voire très en dessous des seuils réglementaires.

Pour plus de détails, le rapport annuel de l'UVE est téléchargeable sur le site internet du SIVALOR (<https://www.sivalor.fr/les-publications/>).

l. Décharges de Baraty, Pougny et Saint-Jean-de-Gonville

L'intercommunalité a en charge la réhabilitation et le suivi post-exploitation de ces 3 anciennes décharges d'ordures ménagères du Pays de Gex. Aucune d'entre-elles n'a accueilli de déchets ménagers après avril 1999 et elles ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation en 2003.

Ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites de Pougny et de Saint-Jean-de-Gonville ne demandent qu'un entretien paysager annuel et un suivi de la stabilité de la couverture.

Dans le cadre du suivi post-exploitation et conformément à l'arrêté préfectoral du 13 mars 2001, des analyses complètes sont effectuées une fois par an sur les eaux de l'Annaz et sur les lixiviats, avant et après traitement par lagunage sur le site de Baraty.

En octobre 2016, un glissement de terrain a été constaté au niveau de la première lagune sur le flanc sud (côté Annaz). Afin de préserver la digue, les lixiviats avaient été détournés en direction de la deuxième lagune. Les analyses des lixiviats et sur l'Annaz montre l'efficacité du traitement sur les 2 lagunes restantes et l'absence d'impact des rejets sur le milieu naturel.

La plateforme de compostage installée sur le site de Baraty comporte son propre système de traitement des eaux par lagune aérée complétée d'un lit de sable filtrant planté de roseaux. Ces eaux sont recyclées en arrosage des andains en cours de fermentation. Les analyses effectuées sur la surverse en milieu naturel (2 mois environ) montrent des teneurs inférieures à la norme de rejets autorisée.

VI. Les indicateurs financiers

Le budget du service Gestion et Valorisation des Déchets est un budget annexe à autonomie financière de la Communauté d'Agglomération. La comptabilité analytique permet de connaître les dépenses par type de prestations.

Il est financé principalement par la redevance incitative et la redevance des apports en déchetteries, et dans une moindre proportion, par les subventions des éco-organismes, les ventes de matériaux et la participation d'une commune extérieure.

Les marchés de prestations de service de collecte et de traitement des déchets sont soumis soit au taux réduit de TVA fixé à 5,5%, soit à un taux intermédiaire de 10%, selon qu'il s'agisse ou non de prestations en rapport avec la collecte sélective ou la valorisation matière des déchets.

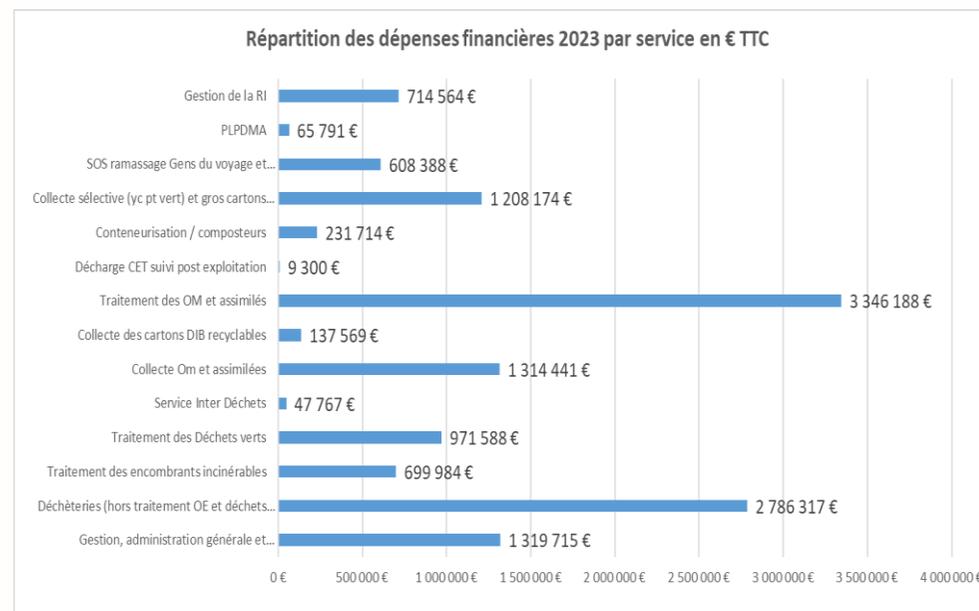
1. Vision globale des dépenses budgétaires 2023

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
Budget	13 299 319€	14 203 934€	15 043 871€

INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
Budget	3 381 599€	2 084 439€	2 783 664€

a. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT	MONTANTS 2021	MONTANTS 2022	MONTANTS 2023
Charges à caractère général	4 884 267 €	5 412 854 €	5 176 052 €
Consommables : eau, énergie, poste et téléphones	100 131 €	212 800 €	123 022 €
Assurances et Taxes	77 €	1 987 €	2 007 €
Entretien des bâtiments location maintenance des équipements	140 242 €	116 679 €	179 134 €
Entretien du matériel roulant	4 459 €	8 923 €	15 068 €
Fournitures diverses, petits équipements, vêtements	83 505 €	11 325 €	73 011 €
Etudes et recherche	8 502 €	5 640 €	68 595 €
Formations - documentations	3 140 €	2 656 €	2 722 €
Publications - distributions	4 925 €	17 953 €	19 169 €
Honoraires divers, actes contentieux	15 559 €	12 256 €	19 305 €
Remboursement frais budget général	83 719 €	79 251 €	49 572 €
sous total	4 444 260 €	4 694 471 €	5 511 606 €
Contrats de prestations de services	4 440 007 €	4 943 383 €	4 624 446 €
Charges de personnel	1 899 163 €	2 057 876 €	2 235 509 €
Autres charges de gestion courante	5 042 535 €	5 185 900 €	6 125 549 €
Contribution SIVALOR	4 723 229 €	4 810 351 €	5 955 958 €
Contribution CCPB	62 693 €	67 235 €	- €
Pertes sur créances irrécouvrables	99 943 €	138 723 €	- €
Compensation financière des communes	156 669 €	169 591 €	169 591 €
Charges financières	17 609 €	15 950 €	11 195 €
Charges exceptionnelles	222 719 €	231 230 €	111 200 €
Dotations aux amortissements	1 233 027 €	1 300 124 €	1 384 366 €
TOTAL DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT	13 299 320 €	14 203 935 €	15 043 871 €



b. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS 2021	MONTANTS 2022	MONTANTS 2023
Remboursement emprunt	292 667 €	292 667 €	219 500 €
Logiciels, serveur, mobilier, matériel de bureau, atelier, terrain	17 599 €	70 354 €	35 148 €
Engin, manutention et petits matériels	- €	12 161 €	169 558 €
Travaux d'amélioration des déchèteries et plateforme Capricorne	129 142 €	50 896 €	178 742 €
Conteneurs (bacs)	41 199 €	55 685 €	14 092 €
Composteurs / lombricomposteurs	56 044 €	47 220 €	219 418 €
Conteneurs semi enterrés et enterrés OMR et tri	1 036 512 €	736 733 €	1 698 502 €
Amortissement des subventions	60 539 €	60 357 €	60 357 €
Etudes et travaux futures déchèteries et ressourcerie	1 747 897 €	758 367 €	41 559 €
Mise en place ECT extension consigne tri/multimatériaux	- €	- €	146 788 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 381 599 €	2 084 439 €	2 783 664 €
Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
TOTAL AVEC DEFICIT ANTERIEUR	3 381 599 €	2 084 439 €	2 783 664 €
Restes à réaliser	1 395 990 €	457 943 €	132 305 €

c. Rémunération des marchés de prestation de service

Objet de la prestation	Prestataire	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
Divers	GIE EPAV/SERVICE (épaves voitures)	11 864 €	8 520 €	8 078 €
	MAUFFREY AUTRES PRESTATAIRES	169 316 € 48 059 €	212 499 € 69 552 €	108 913 € 9 352 €
Collecte « Allô Encombrants »	AGCR - ALFA 3A	45 800 €	39 486 €	- €
Collecte des ordures ménagères, DIB et collecte sélective en porte à porte, carton	SUEZ CENTRE EST	1 777 739 €	1 825 970 €	1 732 619 €
Redevance Incitative : maintenance des équipements et éditique	SULO SAS / CORUS / CHABLAIS SERVICE PROPRETE	694 298 €	893 071 €	815 079 €
gens du voyage - Divers bennes	SUEZ CENTRE EST	44 259 €	55 788 €	36 692 €
Evacuation des déchets collectés en déchèteries	SUEZ CENTRE EST	1 276 774 €	1 155 178 €	1 407 468 €
	NABAFFA	178 114 €	165 533 €	146 450 €
	TRIADIS	178 763 €	165 070 €	177 362 €
	AWT	5 022 €	10 296 €	15 685 €
	AGCR AGENT VALORISTE	10 000 €	9 359 €	- €
Concession ressourcerie	AGCR - ALFA 3A	- €	- €	166 748 €
TOTAL		4 440 007 €	4 610 323 €	4 624 446 €

d. Contribution versée au SIVALOR

CONTRIBUTIONS	MONTANT 2021	MONTANT 2022	MONTANT 2023
Administration Générale	125 074 €	127 128 €	128 546 €
Collecte sélective (points d'apport volontaire, porte à porte et transfert)	329 882 €	335 300 €	927 565 €
Compostage des déchets verts	967 789 €	807 894 €	962 588 €
Incinération des encombrants, des ordures ménagères et DIB	3 300 485 €	3 540 029 €	3 937 259 €
TOTAL	4 723 229 €	4 810 351 €	5 955 958 €

2. Le mode de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service est financé par la Redevance Incitative (RI). Les participations des communes extérieures, les droits de dépôt en déchèteries et les différentes subventions et recettes issues de la vente des déchets recyclables et valorisés représentent 9 % des recettes globales. Cette proportion en nette augmentation du fait du reversement exceptionnel du SIVALOR à ses EPCI membres des bons résultats de vente de matériaux et d'électricité sur 2022.

a. Les recettes

FONCTIONNEMENT - Recettes	2021	2022	2023
Redevance Incitative	14 017 285 €	14 108 644 €	14 327 427 €
Excédent N-1	2 255 814 €	3 506 262 €	3 886 079 €
Recettes diverses et subventions	163 469 €	147 970 €	569 589 €
Redevance déchèteries	308 474 €	266 780 €	245 897 €
Amortissement subventions	60 539 €	60 357 €	60 357 €
Recettes exceptionnelles SIVALOR	- €	- €	919 119 €
TOTAL	16 805 581 €	18 090 013 €	20 008 469 €

Le résultat d'exercice de fonctionnement est de 1 078 519€ et le résultat de clôture de fonctionnement de 4 964 598 €.

INVESTISSEMENT - Recettes	2021	2022	2023
Affectation excédent de fonctionnement	- €	- €	- €
Régul sur immobilisation (basculé du 203 au 23)	- €	332 528 €	- €
Emprunt	- €	- €	- €
Avance versée sur commande	- €	- €	- €
FCTVA	1 362 097 €	150 690 €	453 301 €
Subvention	520 495 €	154 859 €	207 410 €
Amortissement	1 233 027 €	1 300 124 €	1 384 366 €
Excédent antérieur	4 910 367 €	4 644 382 €	4 498 144 €
TOTAL	8 025 986 €	6 582 583 €	6 543 221 €

Restes à réaliser	66 459 €	85 142 €	- €
-------------------	----------	----------	-----

b. Facturation de la redevance incitative

La redevance incitative est proportionnelle au volume d'ordures ménagères résiduelles produit par chaque foyer.

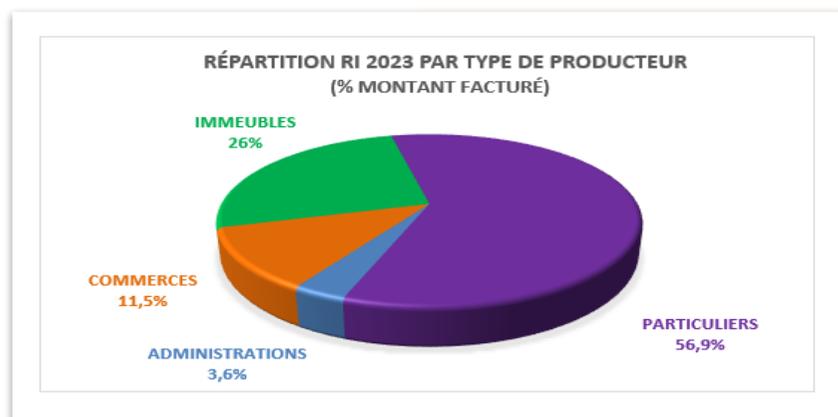
Ce volume est comptabilisé selon 2 modes de collecte :

- à chaque vidage de bac par les camions de collecte grâce aux puces électroniques d'identification installées.
- à chaque dépôt de sac poubelle en conteneur (semi-)enterré à contrôle d'accès.

Chaque foyer possède 2 badges lui permettant d'accéder aux déchèteries, et d'ouvrir les tambours des conteneurs (semi-)enterrés à contrôle d'accès s'il est rattaché à ce mode de collecte. De par leur situation particulière touristique, l'utilisation de sacs prépayés remplace l'utilisation de badges sur les communes de Mijoux et Lélex.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la facturation est assurée en régie auprès de laquelle s'effectue les encaissements. 83 766 factures ont été émises en 2023 pour un montant total de 13 966 827 €.

En 2023, les ménages représentent 85% du montant facturé, et les commerces et administrations 15%. Cette répartition est stable d'une année sur l'autre.



¹³ Le ratio comprend tous les frais de gestion et de recouvrement. Il englobe aussi les commerces et administrations.

c. Ratios

Dépenses de fonctionnement et montant recouvert auprès de l'utilisateur

	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement (€ TTC)	128 €/hab.	134 €/hab.	140 €/hab.
	201€/tonne	227 €/tonne	243 €/tonne
RI ¹³	134€/hab.	133 €/hab.	134 €/hab.

Coûts nets TTC

Les coûts ci-dessous représentent les coûts nets de fonctionnement par filière (hors investissement), déductions faites des recettes diverses, en € TTC.

	Coût par tonne 2022	Coût par tonne 2023	Coût par habitant 2022	Coût par habitant 2023
Déchèteries (hors traitement OE et déchets verts) + DEEE	86€	83	23€	19 €
Collecte des OMR, DIB-DAC (hors marchés)	76€	72 €	13€	12 €
Traitement des déchets verts	59€	76 €	8€	9 €
Décharge CET				
Transfert et traitement des incinérables (OMR, DIB, OE)	167€	155 €	36€	32 €
Collecte sélective (collecte, tri et traitement)	64€	88 €	6€	8 €
Collecte et traitement des OMR	237€	226 €	41€	39 €
Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)			0,7€	1 €
Ressorcerie et collectes à domicile			-	2 €

3. Gestion de la redevance incitative

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CAPG dispose d'une unité d'accueil à l'usager composée d'une équipe de 10 agents qui remplit les missions suivantes :



- Accueil du public à la Maison des Usagers Gessiens à St Genis Pouilly,
- Gestion des demandes et des réclamations des usagers,
- Mise à jour de la base de données,
- Établissement et encaissement des factures de redevance incitative et d'apports en déchetterie en régie (la phase contentieuse est gérée par le Trésor Public).

Les usagers bénéficient d'un espace personnel en ligne où ils peuvent :

- consulter l'historique de leurs levées ou accès au conteneur de proximité,
- consulter la liste de leurs équipements individuels (badges et/ou bacs),
- consulter et payer leurs factures.

Les moyens de contact des usagers auprès de l'unité d'accueil se répartissent comme suit :

- 1518 appels/mois, pic à 2443 appels (38%),
- 1970 emails/mois, pic à 2672 emails (49,3%)
- 448 visites/mois, pic à 687 visites (11,2%),
- 63 courriers/mois (1,5%).

Les typologies des demandes faites en ligne concernent :

- 31% : déménagements/emménagements,
- 23% : bac et/ou badges (équipements),
- 17% : composteurs/lombricomposteurs,
- 10% : facturation,
- 19% : divers (collecte, enlèvement d'encombrants.)

VII. La communication

Campagne de sensibilisation « dépôts irréguliers et usages liés aux déchets » - phase 2

Suite à la campagne de sensibilisation déployée par l'agglomération fin 2022 et afin d'étayer l'étude « Ri et collecte », un questionnaire a été diffusé aux gessiens afin de connaître leur niveau de connaissance du service et mettre en exergue les difficultés rencontrées. Celui-ci a été diffusé du 16 janvier au 20 février 2023. Il a été complété par une enquête de terrain le 25 février 2023.



Echange avec un usager,

Campagne d'information sur les nouvelles consignes de tri des emballages – janvier à mars 2023

2023 a été marquée par la simplification des consignes de tri. Une campagne d'information a été menée par l'agglomération en parallèle de la campagne multi-supports engagée par le SIVALOR de janvier à mars 2023 :

- Réalisation et diffusion d'un kit de communication auprès des 27 communes
- Affichage via les supports produits par Pays de Gex agglomération (Regards Gessiens, Le p'tit gessien, annexe de la facture RI)
- Campagne digitale sur Facebook et Instagram



Affiche consignes de tri
Version numérique ou PVC rigide, format A2

Par ailleurs, l'ensemble des documents de communication et le stand ont été actualisés en 2023.

Supports de communication déployés



Autocollants bacs de tri
Vinyle, format 26 x 10 cm



Plaquette d'information « nouvel arrivant »
Disponible en français et anglais
Version numérique



Flyer « déchets encombrants »
Version numérique



Guide utilisation conteneur de proximité ordures ménagères
Version numérique ou papier
Format A4 plié



Guide « Nos déchets »
Version numérique ou papier
Format A5



Autocollants stop pub
Vinyle, format 6 x 3 cm



Autocollant installé sur tambour conteneur de proximité ordures ménagères

Le stand utilisé lors manifestations ou évènement sur les communes



Nouveau stand pour le service GVD



Le site internet : www.monservicedechets.com

Cet outil développé par SUEZ et mis à disposition de l'agglo depuis 2017 permet aux usagers :

- de connaître les jours de collecte de la commune dans laquelle ils résident,
- de connaître les gestes de tri et les équipements à proximité de chez eux,
- de faire des demandes en ligne (obtenir un composteur, signaler son déménagement, etc.),
- d'avoir accès aux grilles tarifaires de la redevance incitative,
- d'être informés sur les actualités du service.



En 2023, on recense en moyenne 6 385 connexions par mois contre 1872 en 2022. Les pages les plus vues étant « faire une demande », « plus d'infos » et « contactez-nous ».

Gestion des collectes

Afin de faire respecter les règles de collecte aux usagers, des scotchs et des accroche-bacs sont apposés sur les bacs non conformes :





VIII. Glossaire

ADEME = Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CE et CSE = Conteneur Enterré et Conteneur Semi-Enterré

Ce sont des équipements de collecte des ordures ménagères et/ou de tri sélectif en apport volontaire.

Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Collecte en Porte-À-Porte (PAP)

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

DEEE ou D3E = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

DIB-DAC = Déchets Industriels Banals et Déchets des Artisans et des Commerçants

« Ils regroupent les déchets ni inertes ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les OMR. »

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, l'assainissement collectif, le nettoyage des rues, les marchés ne relèvent pas de ce périmètre. »

DMS = Déchets Ménagers Spéciaux ou DDS = Déchets Diffus Spécifiques

« Ce sont des déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. »

DNDNI = Déchets Non Dangereux Non Inertes

« Généralement, on les définit par défaut comme étant ceux qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux et qu'on désigne parfois comme « déchets banals » »

ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives.»

PLPDMA = Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

« Il consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »



SIVALOR = Syndicat Intercommunal de VALORisation

« Il a pour seule compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans le territoire de ses adhérents. C'est-à-dire qu'il organise et qu'il est responsable du recyclage, du compostage et de l'incinération des déchets des habitants qu'il regroupe. »

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

« Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Ce terme englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

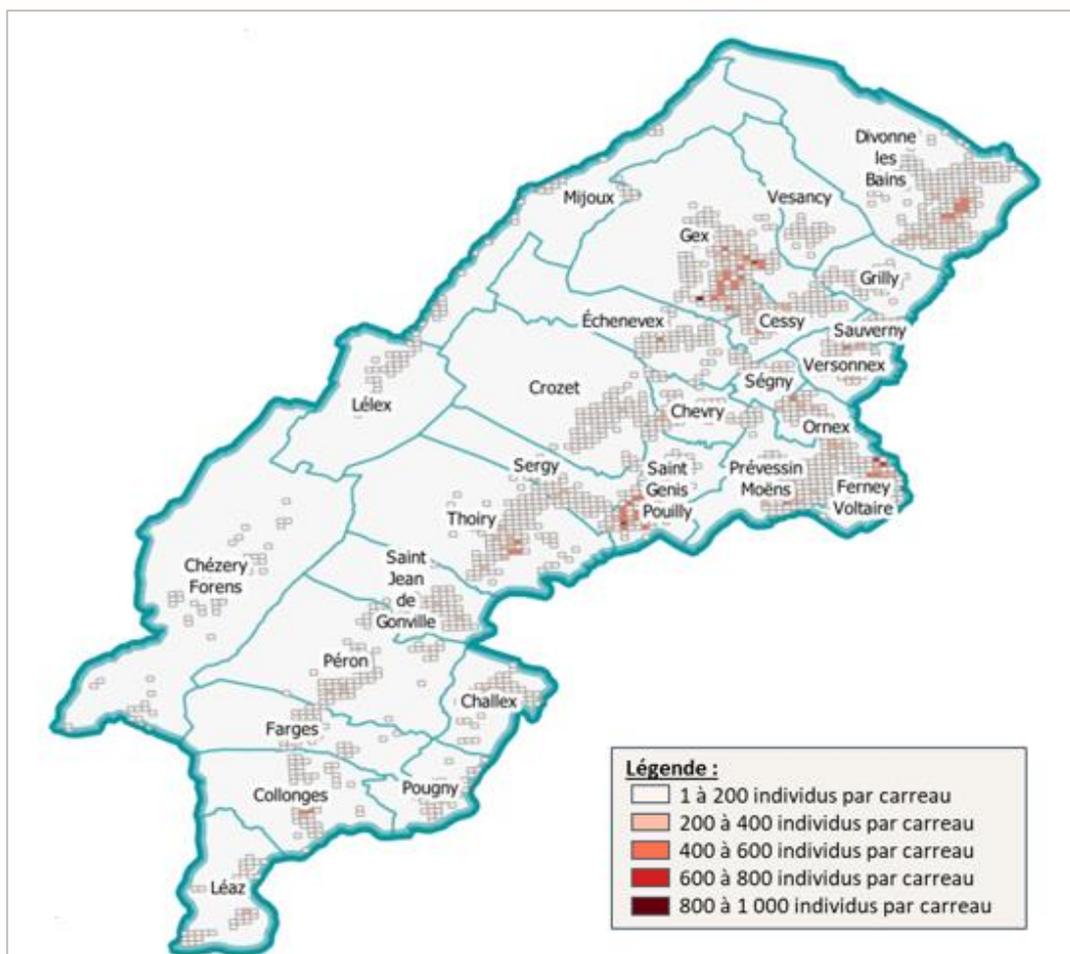
Sources :

- « *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés* » de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- Site internet du SIVALOR : <https://www.sivalor.org/>
- Site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23497>

IX. Annexes

Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire	35
Annexe 2 - Les services de collecte par commune.....	36
Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries.....	37
Annexe 4 - Planning des collectes.....	38

Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire



PAYS DE GEX AGGLO	Population DGF 2023	PAYS DE GEX AGGLO	Population DGF 2023
Cessy	5 291	Mijoux	862
Challes	1 696	Ornex	4 889
Chevry	2 307	Péron	2 919
Chezery Forens	633	Pougny	875
Collonges	2 316	Prévessin Moëns	9 623
Crozet	2 332	Saint Genis Pouilly	14 634
Divonne les Bains	10 355	Saint Jean de Gorville	2 039
Echenevex	2 272	Sauvernay	1 060
Farges	1 096	Ségny	2 252
Ferney Voltaire	11 687	Sergy	2 342
Gex	13 812	Thoiry	6 464
Grilly	930	Versonnex	2 270
Léaz	833	Vesancy	513
Lelex	820	TOTAL (27 communes)	107 122

Annexe 2 - Les services de collecte par commune



LES SERVICES DE COLLECTES DANS LES COMMUNES - 2023

Commune	Population DGF 2023	Collecte des Ordures Ménagères et DIB-DAC en PAP et CSE	Collecte Allô Encombrants en PAP	Accès aux déchèteries du PDG	Collecte des cartons DIB en PAP	Collecte Sélective des emballages ménagers ⁽²⁾	Points verts (nb de sites)
	107 122		sur RDV		volume < à 2 m3	immeubles de 6 logements et plus	312
CESSY	5 291	C1	oui	oui	oui	C1	14
CHALLEX	1 696	C1	oui	oui			3
CHEVRY	2 307	C1	oui	oui		C1	6
CHEZERY-FORENS	633	C1	oui	déchèterie de Valsenhône			4
COLLONGES	2 316	C1	oui	oui		C1	8
CROZET	2 332	C1	oui	oui		C1	8
DIVONNE LES BAINS *	10 355	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	26
ECHENEVEIX	2 272	C1	oui	oui			9
FARGES	1 096	C1	oui	oui			4
FERNEY VOLTAIRE *	11 687	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	29
GEX *	13 812	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	40
GRILLY	930	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾		2
LEAZ	833	C1	oui	déchèterie de Valsenhône			4
LELEX***	820	C1 à C3	oui	déchetterie mobile	Bennes cartons sur place		4
MJOUX***	862						6
ORNEX	4 889	C1	oui	oui	oui	C1	17
PERON	2 919	C1	oui	oui		C1	12
POUGNY	875	C1	oui	oui		C1	5
PREVESSIN-MOENS **	9 623	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	26
SAINT-GENIS POUILLY **	14 634	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	41
SAINT-JEAN DE GONVILLE	2 039	C1	oui	oui			1
SAUVERNY	1 060	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾	C1	4
SEGNY	2 252	C1	oui	oui	oui	C1	6
SERGY	2 342	C1	oui	oui		C1	4
THOIRY	6 464	C1	oui	oui	oui	C1	20
VERSONNEX	2 270	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾	C1	8
VESANCY	513	C1	oui	oui			1

* DIVONNE LES BAINS, FERNEY VOLTAIRE & GEX : C2 secteur du centre ville et grands immeubles

**ST GENIS POUILLY et PREVESSIN MOENS : C2 secteur du centre ville et grands immeubles

*** MJOUX / LELEX : collecte uniquement en CSE

⁽¹⁾ ajout en 2019 - ⁽²⁾ : arrêt de la collecte du flux verre en porte à porte 2018-2019

LEGENDE :

C 1 : collecte une fois par semaine

DIB-DAC : déchets issus d'une activité

Collecte sélective des emballages ménagers en bacs selon 3 flux :

C 2 : collecte deux fois par semaine

professionnelle dont la nature est assimilable

Bouteilles et bocaux en Verre,

CSE : conteneur semi-enterré de proximité aux ordures ménagères

Papiers, journaux/magazines - Cartonnettes,

Bouteilles et flacons plastiques-emballages aluminium

● ● ● ● ●

Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries

MATERIAUX	TRANSFORMATION	DESTINATIONS PRINCIPALES
Batteries	Les batteries sont broyées : séparation des plastiques et des parties métalliques, récupération de l'acide (envoyé en station d'épuration), les oxydes de plomb et métalliques récupérés, sont envoyés dans les fours (transformation en plomb métallique) puis dans une cuve de raffinage pour la production d'alliages. Le plastique est broyé et réutilisé pour la fabrication de nouveaux bacs de batterie, Le plomb est également utilisé pour de nouvelles batteries.	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Bois	Après dernier tri et broyage, il devient panneaux de particules ou combustible pour chaudières à bois.	Traitement : SUEZ Rv bois (69) Destinations : EGGER Rambervillers (88), IKEA INDUSTRY Lure (70)
Déchets verts	Après broyage et fermentation aérobie, les déchets verts sont transformés en compost sur les plateformes de compostage de Veronnex et Peron (Baraty)	AWT Veronnex et Peron (01)
Meubles	Envoyés en centres de tri, ils sont ensuite regroupés par famille de matériaux pour être ensuite recyclés ou transformés en combustible.	Collecte Eco-Mobilier
Objets encombrants objets légers	Incinération à l'usine du SIFEAGE avec récupération d'énergie. Les objets de grande dimension doivent passer dans un broyeur avant d'être brûlés.	UVE Valserhône (01)
Objets encombrants Classe 2	Déchets encombrants divers non incinérables (plâtres, laine de verre, vitres...)	ISDND SUEZ Satolas (38)
Ferrailles	Elles subiront une compression puis un cisailage en vue d'obtenir un produit calibré qui sera expédié en direction des fonderies.	DERICHEBOURG (69)
Gravats	75% valorisés en Travaux Publics, après tri et concassage Le résiduel va en ISDNDI	NABAFFA St Jean de Gonville (01)
Placoplâtres	Triés et recyclés dans une usine de placoplâtres	prétraitement Ets NANTET (73) usine PLACO (73)
Huiles de vidange	Incinérées en cimenteries comme combustible ou régénération au 2/3.	Collecte par la SRRHU Régénération à Rouen
Huiles Végétales	Traitées avec les DMS	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Papier/cartonnettes	Triés et recyclés dans la production de caisses cartons, de journaux, papiers en mélange ou non avec de la matière première.	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant GUERRIN/ MINERIS
Cartons		EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / co-traitant MINERIS
Boites d'aluminium	Reprise par les usines de fonderie Transformation en pièces pour automobiles	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant G GUERRIN/ MINERIS
Verre	Le verre est envoyé vers des centres de traitement qui vont ôter les impuretés par broyage ou calibrage. On obtient alors le calcin qui est réutilisé par les verreries où il est réincorporé avec de la matière première à hauteur de 50%.	Collecte GUERIN Andrézieux-Bouthéon (42) Destination : Verrerie O-I Labégude (07)
Piles	Tri des piles mercures, nickel/cadmium et alcaline/saline. Traitement : Récupération du mercure, réutilisation du cadmium.	Corepile
Flaconnages Plastiques	Tri des différentes catégories de plastiques : PET, PEHD. Envoi vers les industries pour la fabrication de PVC, tube pour réseau assainissement PET en fibre de renfortage ou d'isolation, PEHD en flacons.	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant GUERIN
Pneus	Triés pour rechapage ou pour recyclage sous forme de granulats ou de poudrette (pour revêtement de sol) ou pré-broyés ou incinérés en cimenterie comme combustible.	GRANULATEX (74) via ALIAPUR
DMS (déchets ménagers spéciaux)	Déchets du bricolage ou produits ménagers, 10 catégories de produits ayant chacun un traitement adapté : traitement physico-chimique, incinération en centres spécialisés, régénération.	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Amiante - ciment	Les bodybennes sont envoyées en ISDND dans une alvéole spécifique	ISDND SUEZ Roche le Molière (42)
DEEE	Démantèlement et dépollution (traitement spécifiques des tubes cathodiques/gaz). Broyage pour valorisation matière.	TRIALP (73) via ECOSYSTEMES / OCAD3E (devient ECOSYSTEM en juin 2019)
Néons - Ampoules	Envoyés vers une usine spécialisée dans le recyclage des lampes. Le mercure y est extrait et éliminé selon des normes environnementales et les matières (verre, métaux...) sont triées puis utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.	Recylum (devient ECOSYSTEM en juin 2019)

Annexe 4 - Planning des collectes



COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF (immeubles de 6 logements et plus)
CESSY	MERCREDI	LUNDI
CHALLEX	JEUDI	
CHEVRY	LUNDI	MARDI
CHEZERY-FORENS	LUNDI	
COLLONGES	JEUDI	JEUDI
CROZET	VENDREDI	JEUDI
DIVONNE LES BAINS - (secteur 1A) Centre-ville - (secteur 1B) Tout habitat * - (secteur 2) Écart et habitat pavillonnaire* --> * Les immeubles des secteurs 1 et 2 ont une collecte supplémentaire :	MARDI et VENDREDI MARDI LUNDI VENDREDI	MERCREDI MERCREDI MERCREDI
ECHENEVEUX	MERCREDI	
FARGES	JEUDI	
FERNEY VOLTAIRE - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	LUNDI et JEUDI LUNDI et JEUDI LUNDI	VENDREDI VENDREDI
GEX - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville + Tougin - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) ** habitat pavillonnaire (hors centre-ville et hors Tougin) --> ** Les pavillons à partir du 1065 Route de la Faucille jusqu'au col	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI VENDREDI LUNDI	LUNDI LUNDI
GRILLY	MERCREDI	
LEAZ	JEUDI	
LELEX / MIJOUX	LUNDI (hors saison) LUNDI et VENDREDI (Vacances de Noël) LUNDI, MERCREDI et VENDREDI (Vacances de Février)	
ORNEX	LUNDI	MARDI
PERON	JEUDI	JEUDI
POUGNY	JEUDI	JEUDI
PREVESSIN-MOENS - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI MARDI	MARDI MARDI
SAINT GENIS POUILLY - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI MARDI	JEUDI JEUDI
SAINT JEAN DE GONVILLE	JEUDI	
SAUVERNY	MERCREDI (y compris les Genévriers)	MERCREDI
SEGNY	MERCREDI	MERCREDI
SERGY	VENDREDI	JEUDI
THOIRY	JEUDI	MARDI
VERSONNEX	MERCREDI (sauf les Genévriers)	MERCREDI
VESANCY	LUNDI	